JOURNAL OFFICIEL

DE LA

REPUBLIQUE DU MALI

TARIFS DES ABONNEMENT	ΓS	TARIFS DES INSERTIONS	OBSERVATIONS
Un an	6 mois	1 -	Prix au numéro de l'année courante500F Prix au numéro des années précédentes600F
Mali20.000 F	10.000 F	Chaque annonce répétéemoitié prix	Les demandes d'abonnement et les annonces
Afrique35.000 F	17.500 F	Il n'est jamais compté moins de 2.000 F pour les annonces.	doivent être adressées au Sécrétariat Généra du Gouvernement-D.J.O.D.
Europe38.000 F	19.000 F		Les abonnements prendront effet à compter de la date de paiement de leur montant. Les abon-
Frais d'expédition13.000 F			nements sont payables d'avance.

SUMMAIRE

ACTES DE LA REPUBLIQUE DU MALI

DECRETS

24 octobre 2024 Décret n°2024-0614/PT-RM fixant le cadre organique de la Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique...............p.1038

25 octobre 2024 Décret n°2024-0615/PT-RM portant radiation des cadres, de personnels Officiers de l'Armée de Terre, par mesures disciplinaires.....p.1053

> Décret n°2024-0616/PT-RM portant attribution de distinction honorifique, à titre posthume......p.1053

25 octobre 2024 Décret n°2024-0617/PT-RM portant modification du Décret n°2024-0384/PT-RM du 28 juin 2024, modifié, portant création, mission, organisation et modalités de fonctionnement de la Commission de rédaction de l'avant-projet de la Charte nationale pour la paix et la réconciliation nationale......p.1054

31 octobre 2024 Décret n°2024-0618/PM-RM portant nomination des membres de la Commission nationale de Désarmement-Démobilisation-Réinsertion (CNDDR).....p.1054

> Décret n°2024-0619/PM-RM portant nomination des membres de la Commission nationale d'Intégration (CNI).....p.1055

04 novembre	2024 Décret n°2024-0631/PM-RM portant nomination de Chargés des Etudes au Centre d'Information gouvernementale du Malip.1056
	Décret n°2024-0632/PM-RM portant abrogation partielle du Décret n°2016-0355/PM-RM du 20 mai 2016 portant nomination de Chargés d'Etudes du Centre d'Information gouvernementale du Mali (CIGMA)
05 novembre	2024 Décret n°2024-0633/PT-RM portant nomination, à titre posthume, d'un personnel Officier au grade de Capitainep.1057
	Décret n°2024-0634/PT-RM portant admission à la retraite, par anticipation, d'un personnel Officier des Forces Armées et de Sécuritép.1057
	Décret n°2024-0635/PT-RM portant attribution de distinction honorifique, à titre posthumep.1058
	Décret n°2024-0636/PT-RM portant attribution de distinction honorifique, à titre posthumep.1058
06 novembre	2024 Décret n°2024-0637/PM-RM portant abrogation du Décret n°2021-0313/PM-RM du 28 avril 2021 portant nomination d'un Chef de Département au Secrétariat général de la Commission nationale pour l'Intégration africaine
07 novembre	2024 Décret n°2024-0638/PT-RM portant attribution de distinction honorifique, à titre étrangerp.1059
08 novembre	e 2024 Décret n°2024-0639/PT-RM fixant le régime des marchés publics relatifs aux mesures d'urgence en réponse à la crise liée aux inondations
	Décret n°2024-0640/PT-RM portant approbation du contrat de cession d'actions relatif à la cession des actions de la Société d'Exploitation des Mines d'Or de YATELA-SA
	Décret n°2024-0641/PT-RM portant abrogation partielle du Décret n°2023-0312/PT-RM du 23 mai 2023 portant nomination à l'Inspection de l'Environnement et de l'Assainissement
MINISTERE	E DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

03 juillet 2024 Arrêté n°2024-2063/MEF-SG portant

modification de l'Arrêté n°2019-095 Î/MEF-

SG du 08 avril 2019 portant institution d'une régie d'avances auprès de l'Autorité de

Régulation des Marchés Publics et des

Délégations de Service Public (ARMDS)......p.1064

30 octobre 2024 Arrêté n°2024-4019/MEF-SG portant institution d'une régie de recettes auprès de l'Office Riz Mopti (ORM).............p.1065

20 novembre 2024 Arrêté n°2024-4159/MEF-SG portant autorisation d'exercice de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque......p.1066

Annonces et communications.....p.1067

ACTES DE LA REPUBLIQUE DU MALI

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE



DECRET N°2024-0614/PT-RM DU 24 OCTOBRE 2024 FIXANT LE CADRE ORGANIQUE DE LA DIRECTION GENERALE DU TRESOR ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT

Vu la Constitution;

Vu la Charte de la Transition;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°10-013 du 20 mai 2010, modifiée, portant réglementation des Systèmes financiers Décentralisés;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu l'Ordonnance n°2024-017/PT-RM du 27 septembre 2024 portant création de la Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique ;

Vu le Décret n°179/PG-RM du 23 juillet 1985 fixant les conditions et procédures d'élaboration et de gestion des cadres organiques ;

Vu le Décret n°204/PG-RM du 21 août 1985 déterminant les modalités de gestion et de contrôle des structures des services publics ;

Vu le Décret n°10-315/P-RM du 03 juin 2010 fixant les modalités d'application de la Loi n°10-013 du 20 mai 2010, modifiée, portant réglementation des Systèmes Financiers Décentralisés ;

Vu le Décret n°2024-0565/PT-RM du 11 octobre 2024 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de la Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique;

Vu le Décret n°2021-0361/PT-RM du 07 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2022-0752/PT-RM du 04 décembre 2022 portant nomination d'un ministre d'Etat ;

Vu le Décret n°2021-0385/PT-RM du 11 juin 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE:

<u>Article 1er</u>: Le cadre organique de la Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique est fixé comme suit :

Structures-Emplois	Cadras Corns	CAT.	EF	FECT	ΓIFS/.	ANNI	EES
Structures-Emplois	Cadres-Corps		I	II	III	IV	V
	DIRECTION GENERALE			,			
Directeur général	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques	A	1	1	1	1	1
Directeur général adjoint	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques	A	1	1	1	1	1
	SECRETARIAT	I					
Chef Secrétariat	Secrétaire d'Administration/Attaché d'Administration	B2/B1	1	1	1	1	1
Secrétaire	Secrétaire d'Administration/Attaché d'Administration/Adjoint d'Administration	B2/B1/C	3	3	4	4	4
Standardiste	Contractuel	D	2	2	2	2	2
Planton	Contractuel	Е	2	3	3	3	3
Chauffeur	Contractuel	D	2	3	4	4	4
Manœuvre	Contractuel	Е	2	2	3	3	3
	SERVICE AUDIT ET CONTROLI	E	1				
Chef de Service	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques	A	1	1	1	1	1
Secrétaire	Secrétaire d'Administration/Attaché d'Administration/Adjoint d'Administration	B2/B1/C	1	1	2	2	2
Reprographe	Contractuel	D	1	1	1	1	1
Chauffeur	Contractuel	D/C	2	2	2	2	2
	BUREAU VERIFICATION, ETUDES ET C	ONSEILS					
Chef de Bureau	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques	A	1	1	1	1	1
	UNITE VERIFICATION						-
Chef de l'Unité Vérification	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques	A	1	1	1	1	1
Chargé de la Vérification des Opérations financières et comptables de l'Etat	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques	A	2	2	2	3	4
Chargé de la vérification des opérations des autres organismes publics	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques	A	2	2	2	3	4
	UNITE ETUDES ET CONSEILS						
Chef de l'Unité Etudes et Conseil	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Administrateur civil	A	1	1	1	1	1
Chargé des études	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques	A	2	2	2	3	4
Chargé des conseils	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques	A	2	2	2	3	4
	BUREAU CONTROLE INTERNE ET A	UDIT					•
Chef de Bureau Contrôle interne et Audit	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques	A	1	1	1	1	1
		1					

	UNITE CONTROLE INTERNE						
Chef de l'Unité	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des	A	1	1	1	1	1
Contrôle interne	Finances/Inspecteur des Services économiques						
Chargé de la Vérification de la Gestion des Comptables supérieurs et des Comptables subordonnés	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques	A	3	3	3	4	4
Chargé du Suivi de la Mise œuvre des recommandations issues des Rapports d'Audit et de Vérification	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques	A	2	2	2	3	3
	UNITE AUDIT INTERNE	r	,		_	,	
Chef de l'Unité Audit interne	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques	A	1	1	1	1	1
Chargé de l'Audit interne des Comptables supérieurs et des Comptables subordonnés	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques	A	3	3	3	4	4
Chargé de l'Audit interne des postes comptables des organismes personnalisés	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques	A	2	2	2	3	3
	CELLULE RESSOURCES HUMAINES, FINANCES	ET FORMA	TION	Ī			
Chef de Cellule	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Administrateur des Ressources humaines/Administrateur civil	A	1	1	1	1	1
Secrétaire	Secrétaire d'Administration/Attaché d'Administration/Adjoint d'Administration	B2/B1/C	1	1	1	1	1
	EAU GESTION DES RESSOURCES HUMAINES E	T DOCUME	NTAT	TION			
Chef de Bureau	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Administrateur des Ressources humaines/Administrateur civil	A	1	1	1	1	1
	UNITE GESTION DU PERSONNE	L					
Chef de l'Unité	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Administrateur des Ressources humaines	A	1	1	1	1	1
Chargé du Suivi et de la Mise à jour des Dossiers	Administrateur des Ressources humaines/Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Secrétaire d'Administration/ Technicien des Ressources humaines/ Attaché d'Administration/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur Services économiques	A/B2/B1	1	1	1	2	2
Chargé de l'Instruction des Dossiers	Administrateur des Ressources humaines/ Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Attaché d'Administration/ Secrétaire d'Administration/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques	A/B2/B1	1	1	1	2	2

	UNITE DOCUMENTATION ET ARCH	IIVES					
Chef de l'Unité	Administrateur des Arts et de la Culture/ Ingénieur	A	1	1	1	1	1
	informaticien						
Chargé de la Documentation	Techniciens des Arts et de la Culture/ Technicien de l'Informatique	B2/B1	1	2	2	2	2
Chargé de	Techniciens des Arts et de la Culture/ Technicien de	B2/B1	1	2	2	2	2
l'archivage	l'Informatique	MATERIE			<u> </u>		
Chef de Bureau	BUREAU GESTION DES FINANCES ET DU Inspecteur du Trésor/Inspecteur des	MATERIEL A	1	1	1	1	1
Chef de Buleau	Finances/Inspecteur des Services économiques	A	1	1	1	1	1
UNI	TE FINANCES, SUIVI DES ACHATS ET DES APP	ROVISIONN	EME	NTS		•	•
Chef de l'Unité	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des	A/B2/B1	1	1	1	1	1
	Finances/Inspecteur des Services						
	économiques/Contrôleur du Trésor/ Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques						
Chargé du Suivi de la	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des	A/B2/B1	1	1	1	2	2
Préparation et du	Finances/Inspecteur des Services	1232/31	-	-	•	-	-
Suivi des Budgets	économiques/Contrôleur du Trésor/ Contrôleur des						
	Finances/Contrôleur des Services économiques						
Chargé du Suivi de	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des	A/B2/B1	1	1	1	2	2
l'Exécution des Budgets	Finances/Inspecteur des Services économiques/Contrôleur du Trésor/ Contrôleur des						
Duageis	Finances/Contrôleur des Services économiques						
Chargé du Suivi des	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des	A/B2/B1	1	1	1	2	2
Achats et	Finances/Inspecteur des Services						
Approvisionnement	Economiques/Contrôleur du Trésor/ Contrôleur des						
	Finances/Contrôleur des Services économiques						
Cl. of 4- 1911. 44	UNITE COMPTABILITE MATIER	A/B2/B1	1	1	1	1	1
Chef de l'Unité	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services	A/B2/B1	1	1	1	1	1
	économiques/Contrôleur du Trésor/ Contrôleur des						
	Finances/Contrôleur des Services économiques						
Chargé de la	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des	A/B2/B1	1	1	2	2	2
Comptabilité	Finances/Inspecteur des Services	A/B2/B1	1	1	_	-	~
matières	économiques/Contrôleur du Trésor/ Contrôleur des						
	Finances/Contrôleur des Services économiques						
Chargé de la Gestion	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des	A/B2/B1	1	1	2	2	2
des Biens et Valeurs	Finances/Inspecteur des Services économiques/Contrôleur du Trésor/ Contrôleur des						
	Finances/Contrôleur des Services économiques						
Magasinier-fichiste	Contrôleur du Trésor/Contrôleur Finances/ Contrôleur	B2/B1/C	1	1	2	2	2
	des Services économiques/ Adjoint du Trésor/Adjoint						
	des Finances/ Adjoint des Services économiques						
D/: 11	REGIE D'AVANCES	D2/D1		1			
Régisseur d'avances	Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques	B2/B1	1	1	1	1	1
•	CENTRE DE FORMATION ET PERFECTIONNEM	ENT DU TR	ESOF	t			
Chef de Centre	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des	A	1	1	1	1	1
	Finances/Inspecteur des Services						
	économiques/Administrateur civil/Administrateur des Ressources humaines						
Secrétaire	Secrétaire d'Administration/Attaché	B2/B1/C	1	1	1	1	1
Secretaire	d'Administration/Adjoint d'Administration	B2/B1/C	1	1	1	1	1
	POLE FINANCES PUBLIQUES, BANQUES ET M	ICROFINA!	ICE				<u> </u>
Chef de Pôle	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des	A	1	1	1	1	1
	Finances/Inspecteur des Services						
	économiques/Administrateur civil/ Administrateur des						
	Ressources humaines		<u> </u>				
Chargé de Formation	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des	A	3	3	4	4	5
	Finances/Inspecteur des Services						
	économiques/Planificateur/Ingénieur Statisticien/Administrateur des Ressources						
	humaines/Ingénieur informaticien						
	6					I	

	POLE ASSURANCE						
Chef de Pôle	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/ Inspecteur des Services économiques/Administrateur civil/ Administrateur des Ressources humaines	A	1	1	1	1	1
Chargé de Formation	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Planificateur/Ingénieur de la Statistique/Administrateur des Ressources humaines/Ingénieur informaticien	A	2	2	3	3	4
	BUREAU COMMUNICATION ET RELATIONS	S PUBLIQUE	ES				
Chef de Bureau	Journaliste réalisateur/Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Administrateur des Ressources humaines	A	1	1	1	1	1
Secrétaire	Secrétaire d'Administration/Attaché d'Administration/Adjoint d'Administration	B2/B1/C	1	1	1	1	1
Chargé de Communication	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services Economiques/Journaliste et Réalisateur/ Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques	AB2/B1	1	1	2	2	2
Chargé des Relations publiques	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Journaliste et Réalisateur/ Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques	A/B2/B1	1	1	2	2	2
	DIRECTION DE LA COMPTABILITE PU						
Directeur	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques	A	1	1	1	1	1
Secrétaires	Secrétaire d'Administration/Attaché d'Administration/Adjoint d'Administration	B2/B1/C	1	1	1	2	2
Planton	Contractuel	Е	1	1	1	1	1
Chauffeur	Contractuel	D	1	1	1	1	1
	DIVISION LEGISLATION ET CONTEN	r					
Chef de Division	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Administrateur civil/ Magistrat	A	1	1	1	1	1
	SECTION LEGISLATION						
Chef de Section	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Administrateur civil/ Secrétaire d'Administration	A/B2	1	1	1	1	1
Chargé de l'Elaboration de la Réglementation comptable	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Administrateur civil/ Secrétaire d'Administration/Attaché d'Administration/Contrôleur du Trésor/ Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques	A/B2/B1	1	1	1	2	2
Chargé du Suivi de l'Application de la Réglementation comptable	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Administrateur civil/ Secrétaire d'Administration/Attaché d'Administration/Contrôleur du Trésor/ Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques	A/B2/B1	1	1	1	2	2
Chargé de la Réglementation et du Suivi des Régies de Recettes et d'Avances	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Administrateur civil/ Secrétaire d'Administration/Attaché d'Administration/Contrôleur du Trésor/ Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques	A/B2/B1	1	1	1	2	2

	SECTION CONTENTIEUX						
Chef de Section	Magistrat/Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Administrateur civil/ Secrétaire d'Administration	A/B2	1	1	1	1	1
Chargé du Suivi du Contentieux des Comptables publics	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Administrateur civil/ Secrétaire d'Administration/Attaché d'Administration/Contrôleur du Trésor/ Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques	A/B2/B1	1	1	1	1	1
Chargé de d'Elaboration des Projets de Débets, de Décharge de Responsabilité ou de Remise gracieuse	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Administrateur civil/ Secrétaire d'Administration/Attaché d'Administration Contrôleur du Trésor/ Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques	A/B2/B1	1	1	1	1	1
	SECTION COMPTES DE GESTIO	N					
Chef de Section	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques	A	1	1	1	1	1
Chargé du Suivi de la Production et du Jugement des Comptes de Gestion des Comptables principaux de l'Etat	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Contrôleur du Trésor/ Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Adjoint du Trésor/Adjoint des Services financiers/ Adjoint des Services économiques	A/B2B1/C	1	1	1	2	2
Chargé de la Mise en Etat d'Examen des Comptes de Gestion des Comptables principaux de l'Etat	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Contrôleur du Trésor/ Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Adjoint du Trésor/Adjoint des Services financiers/ Adjoint des Services économiques	A/B2B1/C	3	3	3	4	4
	DIVISION ETUDES, METHODES ET ORGA	NISATIONS					
Chef de Division	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Administrateur civil/ Planificateur/Ingénieur de la Statistique/ Ingénieur informaticien	A	1	1	1	1	1
	SECTION METHODES ET ORGANISA	TIONS					
Chef de Section	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Administrateur civil/ Planificateur/Ingénieur de la Statistique/ Ingénieur informaticien	A	1	1	1	1	1
Chargé d'Etudes en matière de Finances publiques et Développement institutionnel des Services du Trésor	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Administrateur civil/ Planificateur/Ingénieur de la Statistique/ Ingénieur informaticien	A	1	1	1	2	2
Chargé du Suivi de la Digitalisation des Référentiels et Procédures comptables	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Administrateur civil/ Planificateur/Ingénieur de la Statistique/ Ingénieur informaticien	Α	1	1	1	1	1

	SECTION QUALITE DES PROCESSUS ET DES	PROCEDUR	ES				
Chef de Section	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Administrateur civil/ Planificateur/Ingénieur de la Statistique/ Ingénieur informaticien	A	1	1	1	1	1
Chargé du Contrôle qualité des Procédures et Outils de la Gestion financière et Comptable du Réseau du Trésor public	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Administrateur civil/ Planificateur/Ingénieur de la Statistique/ Ingénieur Informaticien/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/ Contrôleur des Services économiques/ Secrétaire d'Administration/Technicien des Travaux de Planification/Technicien des Travaux de la Statistique/Technicien de l'informatique	A/B2/B1	1	1	1	2	2
Chargé de la Veille stratégique en matière de Comptabilité Etat	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Administrateur civil/ Planificateur/Ingénieur de la Statistique/ Ingénieur informaticien Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/ Contrôleur des Services économiques/ Secrétaire d'Administration/Technicien des Travaux de Planification/Technicien des Travaux de la Statistique/Technicien de l'Informatique	A/B2/B1	1	1	1	1	1
DIRECTION C	COMPTABILITE DES COLLECTIVITES TERRITO PERSONNALISES	PRIALES ET	DES	ORG.	ANIS	MES	
Directeur	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques	A	1	1	1	1	1
Secrétaires	Secrétaire d'Administration/Attaché d'Administration/Adjoint d'Administration	B2/B1/C	1	1	1	2	2
Chauffeur	Contractuel	D	1	1	1	1	1
Planton	Contractuel	Е	1	1	1	1	1
Chef de Division	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques	A	1	1	1	1	1
	CTION REGLEMENTATION DES COLLECTIVITI	ES TERRITO	RIA	LES			
Chef de Section	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques	A	1	1	1	1	1
Chargé de l'Elaboration de la Réglementation des Collectivités territoriales	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Contrôleur du Trésor/ Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques	A/B2/B1	1	1	1	2	2
Chargé du Suivi de l'Application de la Réglementation des Collectivités territoriales	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Contrôleur du Trésor/ Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Adjoint du Trésor/Adjoint des Services financiers/ Adjoint des Services économiques	A/B/C	1	1	1	2	2
	IPTES DE GESTION ET STATISTIQUES DES COI			_		_	1
Chef de Section	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques	A	1	1	1	1	1
Chargé de la Mise en Etat Examen des comptes de Gestion des Collectivités territoriales	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Contrôleur du Trésor/ Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Adjoint du Trésor/Adjoint des Services financiers/ Adjoint des Services économiques	A/B2/B1/C	3	4	4	4	

Chargé de	Contrôleur du Trésor/Contrôleur des	B2/B1/C	2	2	3	3	3
l'Exploitation des	Finances/Contrôleur des Services économiques/Adjoint du Trésor/Adjoint des Services						
Données financières et de l'Elaboration	financiers/Adjoint des Services économiques						
des Statistiques des	manerers rajoint des services économiques						
Collectivités							
territoriales							
	DIVISION COMPTABILITE DES ORGANISMES I	PERSONNAI	ISES			•	
Chef de Division	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des	A	1	1	1	1	1
	Finances/Inspecteur des Services économiques						
	ECTION REGLEMENTATION DES ORGANISMES	S PERSONNA	ALISI	ES			
Chef de Section	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des	A	1	1	1	1	1
	Finances/Inspecteur des Services économiques/Administrateur civil						
Chargé de	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des	A/B2/B1	1	1	1	2	2
l'Elaboration de la	Finances/Inspecteur des Services	A/D2/D1	1	1	1	-	-
Réglementation des	économiques/Administrateur civil/ Contrôleur du						
Organismes	Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des						
personnalisés	Services économiques/Attaché d'Administration						
Chargé du Suivi de	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des	A/B/B1/C	1	1	1	2	2
l'Application de la	Finances/Inspecteur des Services			l	l		
Réglementation des Organismes	économiques/Administrateur civil, Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur Services	1		l	l		
personnalisés	économiques/Attaché d'Administration/ Adjoint du						
personnanses	Trésor/Adjoint des Services financiers/Adjoint des						
	Services économiques						
SECTION CO	MPTES DE GESTION ET STATISTIQUES DES OF	RGANISMES	PER	SONI	NALI	SES	•
Chef de Section	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des	A	1	1	1	1	1
	Finances/Inspecteur des Services						
	économiques/Ingénieur de la Statistique/Planificateur						
Chargé de la Mise en	Contrôleur du Trésor/Contrôleur des	B2B1/C	2	3	4	4	5
Etat Examen des	Finances/Contrôleur des Services						
Comptes de Gestion des Organismes	économiques/Technicien de la statistique/Technicien des Travaux de la Planification/Adjoint du						
des Organismes	Trésor/Adjoint des Services financiers/Adjoint des						
	Services économiques						
Chargé de	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des	A/B2B1/C	1	1	2	2	2
l'Exploitation des	Finances/Inspecteur des Services						
Données financières	économiques/Contrôleur du Trésor/ Contrôleur des						
et de l'Elaboration	Finances/Contrôleur des Services						
des Statistiques des	économiques/Adjoint du Trésor/ Adjoint des Services						
Organismes personnalisés	financiers/Adjoint des Services économiques						
	i ECTION AFFAIRES MONETAIRES, ECONOMIQU	JES ET FINA	NCIE	ERES			
Directeur	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des	A	1	1	1	1	1
	Finances/Inspecteur des Services						
	économiques/Planificateur						
Secrétaire	Secrétaire d'Administration/Attaché	B2/B1/C	1	1	1	1	1
	d'Administration/Adjoint d'Administration						
Planton	Contractuel	Е	1	1	1	1	1
Chauffeur	Contractuel	D/C	1	1	1	1	1
	DIVISION ETUDES ECONOMIQUES ET FIN	NANCIERES					
Chef de Division	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des	A	1	1	1	1	1
	Finances/Inspecteur des Services			l			
	économiques/Planificateur						
	SECTION ANALYSE MACROECONON	1					
Chef de Section	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des	A	1	1	1	1	1
	Finances/Inspecteur des Services						
Changá da 12 A malaya	économiques/Planificateur	Α	1	1	2	2	3
Chargé de l'Analyse macroéconomique	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services	Α	1	1		2	3
mucrocconomique	économiques/Planificateur						
L		1					

Chargé de	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des	A/B2/B1	1	1	1	2	3
l'Exploitation des	Finances/Inspecteur des Services						
Documents	économiques/Ingénieur de la Statistique/ Contrôleur						
statistiques	du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des						
	Services économiques/Technicien de la Statistique/						
	Technicien des Travaux de la Planification	<u> </u>					
Chef de Section	SECTION FINANCES PUBLIQUE		1	1	1	1	1
Chei de Section	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques	A	1	1	1	1	1
Charact des Carinei de		A /D2/D1	1	1	1	1	1
Chargé du Suivi de l'Exécution	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services	A/B2/B1	1	1	1	1	1
budgétaire	économiques/Administrateur civil/ Contrôleur du						
budgetaire	Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des						
	Services économiques						
Chargé du Suivi des	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des	A/B2/B1	1	1	1	1	1
Activités de	Finances/Inspecteur des Services	A/DZ/D1	1	1	1	1	1
Promotions des	économiques/Administrateur civil/ Contrôleur du						
Titres publics	Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des						
F	Services économiques						
	DIVISION AFFAIRES MONETAIRES ET B.	ANCAIRES			•	•	
Chef de Division	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des	A	1	1	1	1	1
	Finances/Inspecteur des Services économiques						
	SECTION AFFAIRES MONETAIR	ES					
Chef de Section	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des	A	1	1	1	1	1
	Finances/Inspecteur des Services économiques						
Chargé de l'Analyse	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des	A/B2/B1	1	1	1	1	1
monétaire et bancaire	Finances/Inspecteur des Services						
de l'Etat	économiques/Ingénieur de la Statistique/ Contrôleur						
	du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des						
	Services économiques						
Chargé du Suivi de	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des	A/B2/B1	1	1	1	1	1
l'intégration	Finances/Inspecteur des Services						
régionale	économiques/Ingénieur de la Statistique/ Contrôleur						
	du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des						
	Services économiques		~				
Cl Cl C t	SECTION BANQUES ET ETABLISSEMENTS			1	1	1	1
Chef de Section	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques	A	1	1	1	1	1
Chargé du Suivi des	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des	A/B2/B1	1	1	1	1	1
Banques et	Finances/Inspecteur des Services	A/D2/D1	1	1	1	1	1
Etablissements	économiques/Contrôleur du Trésor/ Contrôleur des						
financiers	Finances/Contrôleur des Services						
	économiques/Adjoint du Trésor/ Adjoint des Services						
	financiers/Adjoint des Services économiques						
Chargé du Suivi de la	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des	A/B2/B1/C	1	1	1	1	1
Promotion de	Finances/Inspecteur des Services						
l'Education et de	économiques/Contrôleur du Trésor/ Contrôleur des						
l'Inclusion financière	Finances/Contrôleur des Services						
	économiques/Adjoint du Trésor/ Adjoint des Services						
	financiers/Adjoint des Services économiques						
	DIVISION DES FINANCES EXTERIE	URES					
Chef de Division	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/	A	1	1	1	1	1
	Inspecteur des Services économiques/Planificateur						
	SECTION RELATIONS FINANCIERES EXT	ERIEURES					
Chef de Section	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des	A	1	1	1	1	1
				Ī	I	l	
	Finances/Inspecteur des Services						
	Finances/Inspecteur des Services économiques/Planificateur				_		
Chargé du Suivi des	Finances/Inspecteur des Services économiques/Planificateur Inspecteur du Trésor/Inspecteur des	A/B2/B1/C	1	1	1	1	1
Chargé du Suivi des relations financières	Finances/Inspecteur des Services économiques/Planificateur Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services	A/B2/B1/C	1	1	1	1	1
Chargé du Suivi des	Finances/Inspecteur des Services économiques/Planificateur Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Planificateur/Contrôleur du	A/B2/B1/C	1	1	1	1	1
Chargé du Suivi des relations financières	Finances/Inspecteur des Services économiques/Planificateur Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Planificateur/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/ Contrôleur des	A/B2/B1/C	1	1	1	1	1
Chargé du Suivi des relations financières	Finances/Inspecteur des Services économiques/Planificateur Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Planificateur/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/ Contrôleur des Services économiques/ Adjoint du Trésor/Adjoint des	A/B2/B1/C	1	1	1	1	1
Chargé du Suivi des relations financières	Finances/Inspecteur des Services économiques/Planificateur Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Planificateur/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/ Contrôleur des	A/B2/B1/C	1	1	1	1	1

Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Planificateur/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/ Contrôleur des Services économiques Adjoint du Trésor/Adjoint des Services financiers/ Adjoint des Services économiques	A/B2/B1/C	1	1	1	1	1
SECTION REGLEMENTATION ET CONTROLE	DES CHANG	GES				
Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Administrateur civil/ Ingénieur de la Statistique	A	1	1	1	1	1
Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Administrateur civil/ Ingénieur de la Statistique/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/ Contrôleur des Services économiques/ Technicien de la Statistique	A/B2/B1	1	1	1	1	1
Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Administrateur civil/ Ingénieur de la Statistique/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Technicien de la Statistique	A/B2/B1	1	1	1	1	1
	TAT				_	,
Finances/Inspecteur des Services	A	1	1	1	1	1
	BLICS					
Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Planificateur/Ingénieur de la Statistique	A	1	1	1	1	1
Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Administrateur civil/ Ingénieur de la Statistique/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/ Contrôleur des Services économiques	A/B2/B1	1	1	1	1	1
Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Planificateur/Administrateur civil/Ingénieur de la Statistique/ Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/ Contrôleur des Services économiques	A/B2/B1	1	1	1	1	1
SECTION GESTION ET SUIVI DE LA I	DETTE					
Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Planificateur	A	1	1	1	1	1
Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Administrateur civil/ Ingénieur de la Statistique/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/ Contrôleur des Services économiques	A/B2/B1	1	1	1	1	1
Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Planificateur/Administrateur civil/Ingénieur de la Statistique/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/ Contrôleur des Services économiques	A/B2/B1	1	1	1	1	1
DIRECTION ASSURANCES						
Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Administrateur civil	A	1	1	1	1	1
	Finances/Inspecteur des Services économiques/Planificateur/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/ Contrôleur des Services économiques Adjoint du Trésor/Adjoint des Services financiers/ Adjoint des Services économiques SECTION REGLEMENTATION ET CONTROLE Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Administrateur civil/ Ingénieur de la Statistique Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Administrateur civil/ Ingénieur de la Statistique/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Administrateur civil/ Ingénieur de la Statistique/Contrôleur des Services économiques/Administrateur civil/ Ingénieur de la Statistique/Contrôleur des Services économiques/Administrateur civil/ Ingénieur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Administrateur civil/ Ingénieur des Finances/Contrôleur de Services économiques/Planificateur/Ingénieur de la Statistique SECTION EMISSIONS DE TITRES PU Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Finances/Inspecteu	Finances/Inspecteur des Services économiques/Planificateur/Contrôleur des Services économiques Adjoint du Trésor/Adjoint des Services financiers/ Adjoint des Services économiques SECTION REGLEMENTATION ET CONTROLE DES CHANG Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Finances/	Finances/Inspecteur des Services économiques/Planificateur/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/ Contrôleur des Services financiers/ Adjoint des Services économiques SECTION REGLEMENTATION ET CONTROLE DES CHANGES Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Administrateur civil/ Ingénieur de la Statistique Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Administrateur civil/ Ingénieur de la Statistique/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Administrateur civil/ Ingénieur de la Statistique/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Administrateur civil/ Ingénieur de la Statistique/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Administrateur civil/ Ingénieur de la Statistique/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Technicien de la Statistique DIVISION FINANCEMENT DE L'ETAT Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Planificateur/Ingénieur de la Statistique SECTION EMISSIONS DE TITRES PUBLICS Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Planificateur/Ingénieur de la Statistique Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Planificateur/Ingénieur de la Statistique/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Planificateur/Administrateur civil/Ingénieur de la Statistique/Contrôleur des Finances/Inspecteur des Finances/Contrôleur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Planificateur Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Finances/Contrôleur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Planificateur Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Finances/Contrôleur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Planificateur/Administrateur civil/Ingénieur de la Statistique/Contrôleur de	Finances/Inspecteur des Services économiques/Planificateur/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services fananciers/ Adjoint des Services économiques SECTION REGLEMENTATION ET CONTROLE DES CHANGES Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Administrateur civil/ Ingénieur de la Statistique Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Administrateur civil/ Ingénieur de la Statistique Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Finances/Inspecteur des Financ	Finances/Inspecteur des Services économiques/Planificateur/Ingénieur de la Statistique/Contrôleur des Finances/ Contrôleur des Services économiques Adjoint du Trésor/Contrôleur des Finances/ Contrôleur des Services financiers/ Adjoint des Services économiques Adjoint des Services économiques/Administrateur civil/ Ingénieur de la Statistique Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Administrateur civil/ Ingénieur de la Statistique/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/ Contrôleur des Services économiques/Administrateur civil/ Ingénieur de la Statistique/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/ Contrôleur des Services économiques/Administrateur civil/ Ingénieur de la Statistique/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/ Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/ Despecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/ Planificateur/Ingénieur de la Statistique SECTION EMISSIONS DE TITRES PUBLICS Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Planificateur/Ingénieur de la Statistique Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/ Inspecteur des Services économiques/Administrateur civil/ Ingénieur de la Statistique/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Services économiques/Planificateur/ Administrateur civil/ Ingénieur de la Statistique/Contrôleur des Finances/ Contrôleur des Finances/ Contrôleu	Finances/Inspecteur des Services économiques/Planificateur/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques Adjoint du Trésor/Adjoint des Services financiers/ Adjoint des Services économiques SECTION REGLEMENTATION ET CONTROLE DES CHANGES Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Administrateur civil/ Ingénieur de la Statistique/Contrôleur des Services économiques/Administrateur civil/ Ingénieur de la Statistique/Contrôleur des Services économiques/Administrateur civil/ Ingénieur de la Statistique/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Administrateur civil/ Ingénieur de la Statistique/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Administrateur civil/ Ingénieur de la Statistique/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Administrateur civil/ Ingénieur de la Statistique/Contrôleur des Services économiques/Administrateur civil/ Ingénieur de la Statistique Division Finances/Inspecteur des Services économiques/Planificateur/Ingénieur de la Statistique SECTION EMISSIONS DE TITIRES PUBLICS Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Planificateur/Ingénieur de la Statistique Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Planificateur/Ingénieur de la Statistique Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Planificateur/Ingénieur de la Statistique Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Planificateur/Administrateur civil/Ingénieur de la Statistique/Contrôleur des Services économiques/Planificateur/Administrateur civil/Ingénieur de la Statistique/Contrôleur des Finances/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Finances/Contrôleur des Ervices économiques/Planificateur/Administrateur civil/Ingénieur de la Statistiq

Secrétaire	Secrétaire d'Administration/Attaché	B2/B1/C	1	1	1	1	1
20010101110	d'Administration/Adjoint d'Administration	52/51/6			•	•	•
Planton	Contractuel	Е	1	1	1	1	1
Chauffeur	Contractuel	D/C	1	1	1	1	1
CI OI DI I	DIVISION ETUDES ET REGLEMENTATION DE						
Chef de Division	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services	A	1	1	1	1	1
	économiques/Administrateur civil						
	SECTION ETUDES					•	
Chef de Section Etudes	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Administrateur civil	A	1	1	1	1	1
Chargé des Pré- études	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Administrateur civil/ Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Secrétaire d'Administration	A/B2	1	1	1	1	1
Chargé des Intermédiaires d'Assurance	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Administrateur civil/ Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Secrétaire d'Administration	A/B2	1	1	1	1	1
	SECTION REGLEMENTATION						
Chef de Section	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Administrateur civil	A	1	1	1	1	1
Chargé de la Règlementation	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Administrateur civil/ Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Secrétaire d'Administration	A/B2	1	1	1	1	1
Chargé de la Tarification	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Administrateur civil/ Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Secrétaire d'Administration	A/B2	1	1	1	1	1
	DIVISION CONTROLE DU MARCHE ET STA	ATISTIQUES	5				
Chef de Division	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Ingénieur de la Statistique/Administrateur civil	A	1	1	1	1	1
	SECTION CONTROLE DU MARCI	HE					
Chef de Section Contrôle du Marché	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Administrateur civil	A	1	1	1	1	1
Chargé des Etudes statistiques des Compagnies	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Ingénieur de la Statistique Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Technicien de la Statistique	A/B2	1	1	2	2	2
Chargé des Etudes statistiques des Intermédiaires	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Ingénieur de la Statistique/ Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Technicien de la Statistique SECTION STATISTIQUES	A/B2	1	1	2	2	2
Chef de Section		A	1	1	1	1	1
Statistiques	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Ingénieur de la Statistique	A	1	1	1	1	1

Chargé des Etudes	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des	A/B2	1	1	2	2	2	
statistiques des	Finances/Inspecteur des Services							
Compagnies	économiques/Ingénieur de la Statistique/ Contrôleur							
	du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des							
	Services économiques/Technicien de la Statistique							
Chargé des Etudes	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des	A/B2	1	1	2	2	2	
statistiques des	Finances/Inspecteur des Services							
Intermédiaires	économiques/Ingénieur de la Statistique Contrôleur du							
	Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des							
	Services économiques/Technicien de la Statistique							
	SION GESTION DES SINISTRES, DU CONTENTIE			NTES	5			
Chef de Division	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des	A	1	1	1	1	1	
	Finances/Inspecteur des Services							
	économiques/Administrateur civil/ Magistrat							
SECTIO	N ASSURANCE DES VEHICULES DE L'ETAT ET	CESTION D	FS ST	NIST	RES			
Chef de Section		r	1	_		1	1	
Chei de Section	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des	A	1	1	1	1	1	
	Finances/Inspecteur des Services							
~	économiques/Administrateur civil/ Magistrat					_		
Chargé de	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des	A/B2/B1	1	1	1	1	1	
l'Assurance des	Finances/Inspecteur des Services							
Véhicules de l'Etat	économiques/Administrateur civil/							
	Magistrat/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des							
	Finances/Contrôleur des Services							
	économiques/Secrétaire d'Administration/ Attaché							
G1 / 1 1 G :	d'Administration	A /D2 /D1	_	<u> </u>	_	<u> </u>	_	
Chargé de la Gestion	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des	A/B2/B1	1	1	1	1	1	
des Sinistres	Finances/Inspecteur des Services							
	économiques/Administrateur civil/							
	Magistrat/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des							
	Finances/Contrôleur des Services							
	économiques/Secrétaire d'Administration SECTION GESTION DES PLAINTES ET DU CO	<u> </u> Ontentiel	IV					
Chef de Section		7		1	1	1	1	
Chei de Section	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des	Α	1	1	1	1	1	
	Finances/Inspecteur des Services							
	économiques/Administrateur civil/ Magistrat							
Chargé de la Gestion	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des	A/B2	1	1	2	2	2	
des Plaintes	Finances/Inspecteur des Services							
	économiques/Administrateur civil/							
	Magistrat/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des							
	Finances/Contrôleur des Services							
	économiques/Secrétaire d'Administration			_		_	_	
Chargé du	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des	A/B2	1	1	1	1	1	
Contentieux	Finances/Inspecteur des Services							
	économiques/Administrateur civil/							
	Magistrat/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des							
	Finances/Contrôleur des Services							
	économiques/Secrétaire d'Administration	<u> </u>		l		<u> </u>		
DIRECTION MICROFINANCE								
Directeur	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des	Α	1	1	1	l 1	1	
	Finances/Inspecteur des Services			l	l			
a	économiques/Planificateur	D0.5115	_	<u> </u>	_	<u> </u>	<u> </u>	
Secrétaires	Secrétaire d'Administration/Attaché	B2/B1/C	2	2	2	2	2	
	d'Administration/Adjoint d'Administration	<u> </u>	<u></u>	L_				
Chauffeurs	Contractuel	D/C	3	3	3	3	3	
Planton	Contractuel	Е	1	1	1	1	1	
DIV	ISION REGLEMENTATION DES INSTITUTIONS	DE MICROI	FINA	NCE	•	•		
Chef de Division	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des	A	1	1	1	1	1	
Cher as Division	Finances/Inspecteur des Services	7.	1	•	•	1	1	
	économiques/Planificateur/Administrateur civil							
1							-	

SECTION SURV	EILLANCE DE LA REGLEMENTATION DES INS	TITUTIONS	S DE N	1ICR	OFIN	ANC	E
Chef de Section	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des	A	1	1	1	1	1
	Finances/Inspecteur des Services économiques/Planificateur/Administrateur civil						
Chargé de la Gestion	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des	A/B2	1	1	1	1	1
des Plaintes	Finances/Inspecteur des Services	A/DZ	1	1	1	1	1
des i idilites	économiques/Administrateur civil/						
	Magistrat/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des						
	Finances/Contrôleur des Services						
	économiques/Secrétaire d'Administration						
Chargé du	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des	A/B2	1	1	1	1	1
Contentieux	Finances/Inspecteur des Services						
	économiques/Administrateur civil/						
	Magistrat/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des						
	Finances/Contrôleur des Services économiques/Secrétaire d'Administration						
	SECTION AGREMENT DES INSTITUTIONS DE M	ALCDOFIN.	ANCE		l	l	
Chaf da Caatian				1 1	1	1	1
Chef de Section	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services	A	1	1	1	1	1
	économiques/Planificateur/Administrateur civil						
Chargé d'Agréments	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des	A/B2	1	1	1	1	1
charge a Agrements	Finances/Inspecteur des Services	N.D2	'				
	économiques/Planificateur/Contrôleur du						
	Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des						
	Services économiques						
Chargé de Suivi des	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des	A/B2	1	1	1	1	1
IMF en Difficulté	Finances/Inspecteur des Services						
	économiques/Planificateur/Contrôleur du						
	Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des						
	Services économiques	HCDOEDY	ANGE				
Cl. Cl. D	DIVISION CONTROLE DES INSTITUTIONS DE N	•	ANCE	1	1	1	-
Chef de Division	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services	A	1	1	1	1	1
	économiques/Planificateur/Administrateur civil						
	SECTION CONTROLE DES INSTITUTIONS DE M	AICDOFINA	NCE	l			
Chef de Section			1	1 1	1 1	1	1
Chei de Section	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services	A/B2	1	1	1	1	1
	économiques/Planificateur/Technicien des Travaux de						
	Planification						
Chargé des IMF de	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des	A/B2	1	2	2	2	2
Type SA	Finances/Inspecteur des Services						
	économiques/Planificateur/Contrôleur du						
	Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des						
	Services économiques/Technicien des Travaux de						
~	Planification						_
Chargé des autres	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des	A/B2	1	2	2	2	2
Types d'IMF	Finances/Inspecteur des Services économiques/Planificateur/Contrôleur du						
	Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des						
	Services économiques/Technicien des Travaux de						
	Planification						
	SECTION CONTROLE QUALITE DES RA	APPORTS			•		
Chef de Section		APPORTS A	1	1	1	1	1
Chef de Section	SECTION CONTROLE QUALITE DES RA Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services		1	1	1	1	1
Chef de Section	SECTION CONTROLE QUALITE DES RA Inspecteur du Trésor/Inspecteur des		1	1	1	1	1
Chargé des Rapports	SECTION CONTROLE QUALITE DES RA Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Planificateur Inspecteur du Trésor/Inspecteur des		1	1	1	1	1
Chargé des Rapports	SECTION CONTROLE QUALITE DES RA Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Planificateur Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services	A					
Chargé des Rapports	SECTION CONTROLE QUALITE DES RA Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Planificateur Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Planificateur/Contrôleur du	A					
Chargé des Rapports	SECTION CONTROLE QUALITE DES RA Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Planificateur Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Planificateur/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/ Contrôleur des	A					
Chargé des Rapports des IMF de Type SA	SECTION CONTROLE QUALITE DES RA Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Planificateur Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Planificateur/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/ Contrôleur des Services économiques	A A/B2	1	1	1	1	1
Chargé des Rapports des IMF de Type SA Chargé des Rapports	SECTION CONTROLE QUALITE DES RA Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Planificateur Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Planificateur/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/ Contrôleur des Services économiques Inspecteur du Trésor/Inspecteur des	A					
Chargé des Rapports des IMF de Type SA Chargé des Rapports des autres Types	SECTION CONTROLE QUALITE DES RA Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Planificateur Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Planificateur/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/ Contrôleur des Services économiques Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services	A A/B2	1	1	1	1	1
Chargé des Rapports des IMF de Type SA Chargé des Rapports des autres Types d'IMF	SECTION CONTROLE QUALITE DES RA Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Planificateur Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Planificateur/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/ Contrôleur des Services économiques Inspecteur du Trésor/Inspecteur des	A A/B2	1	1	1	1	1

ON ETUDES ET STATISTIQUES DES INSTITUTIO	NS DE MIC	ROFI	NAN	CE		
Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Planificateur/Ingénieur de la Statistique	A	1	1	1	1	1
Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Planificateur/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Technicien de la Statistique	A/B2	1	1	1	1	1
Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Planificateur/Ingénieur de la Statistique/Contrôleur du Trésor/ Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Adjoint du Trésor/ Adjoint des Services financiers/ Adjoint des Services économiques	A/B2/B1/C	1	1	1	1	1
Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Planificateur/Ingénieur de la Statistique/Contrôleur du Trésor/ Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Adjoint du Trésor/Adjoint des Services financiers/ Adjoint des Services économiques	A/B2/B1/C	1	1	1	2	2
				I 1	1 1	I 1
Finances/Inspecteur des Services économiques/Planificateur/Ingénieur de la Statistique/Contrôleur du Trésor/ Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Technicien de la Statistique/Technicien des Travaux de Planification	A/B2	1		1	1	1
Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Planificateur/Ingénieur de la Statistique/Contrôleur du Trésor/ Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Technicien des Travaux de Planification/Technicien de la Statistique/Adjoint de la Statistique	A/B2/B1/C	1	1	1	1	2
Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Planificateur/Ingénieur de la Statistique/Contrôleur du Trésor/ Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Technicien des Travaux de Planification/Technicien de la Statistique/Adjoint de la Statistique	A/B2/B1/C	1	1	1	1	2
DIRECTION SYSTEMES D'INFORMA	TION					
Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Ingénieur Informatique	A	1	1	1	1	1
Secrétaire d'Administration/Attaché d'Administration/Adjoint d'Administration	B2/B1/C	1	1	1	1	1
Contractuel	D/C	1	1	1	1	1
		ONS	1	1	1	1
		l	1	I	1	1
		1	1	1	1	1
Ingénieur informaticien/Technicien de l'Informatique	A/B2	1	1	2	2	3
	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Planificateur/Ingénieur de la Statistique SECTION ETUDES DES INSTITUTIONS DE MI Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Planificateur/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Services économiques/Planificateur/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Services économiques/Planificateur/Ingénieur de la Statistique Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Services économiques/Planificateur/Ingénieur de la Statistique/Contrôleur du Trésor/ Contrôleur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Planificateur/Ingénieur de la Statistique/Contrôleur de Services économiques/Adjoint du Trésor/ Adjoint des Services financiers/ Adjoint des Services économiques/Inspecteur des Services économiques/Planificateur/Ingénieur de la Statistique/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Services économiques/Planificateur/Ingénieur de la Statistique/Contrôleur du Trésor/Adjoint des Services économiques/Planificateur/Ingénieur de la Statistique/Contrôleur des Services économiques/Planificateur/Ingénieur de la Statistique/Contrôleur des Services économiques/Planificateur/Ingénieur de la Statistique/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Planificateur/Ingénieur de la Statistique/Contrôleur des Services économiques/Technicien de la Statistique/Adjoint de la Statistique/Contrôleur	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Planificateur/Ingénieur de la Statistique SECTION ETUDES DES INSTITUTIONS DE MICROFINAN Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Finances/Contrôleur du Trésor/Inspecteur des Services économiques/Planificateur/Contrôleur des Services économiques/Planificateur/Ingénieur de la Statistique Contrôleur des Services économiques/Planificateur/Ingénieur de la Statistique/Contrôleur des Services économiques/Planificateur/Ingénieur de la Statistique/Contrôleur des Services économiques/Adjoint du Trésor/ Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Adjoint des Services économiques/Adjoint des Services économiques/Planificateur/Ingénieur de la Statistique/Contrôleur du Trésor/ Contrôleur des Finances/Contrôleur du Trésor/Adjoint des Services financiers/ Adjoint des Services économiques/Planificateur/Ingénieur de la Statistique/Contrôleur du Trésor/Adjoint des Services financiers/ Adjoint des Services économiques/Planificateur/Ingénieur de la Statistique/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Planificateur/Ingénieur de la Statistique/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Planificateur/Ingénieur de la Statistique/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Planificateur/Ingénieur de la Statistique/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Planificateur/Ingénieur de la Statistique/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Planificateur/Ingénieur de la Statistique/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Finances/Contrôleur des	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Planificateur/Ingénieur de la Statistique	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services conomiques/Planificateur/Ingénieur de la Statistique	Finances/Inspecteur des Services économiques/Planificateur/Ingénieur de la Statistique	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Frinances/Inspecteur des Services économiquesPlanificateur/Ingénieur de la Statistique

Chargé d'Assistance	Ingénieur informaticien/Technicien de l'Informatique	A/B2	1	1	2	2	3
à la Production des Rapports métiers							
• •	I ECTION SUIVI DES APPLICATIONS, FORMATIO	N ET ASSIS	TAN(TE.			
Chef de Section	Ingénieur informaticien	A	1	1	1	1	1
		A/B2	1	1	2	2	3
Applications					2	2	3
Chargé de Formation	Ingénieur informaticien/Technicien de l'Informatique	A/B2	1	1	2	2	3
et Assistance	ON ETUDES DEVELOPDEMENT ET INNOVATIO	NC TECHN	01.00		EC		
Chef de Division	ON ETUDES, DEVELOPPEMENT ET INNOVATIO Ingénieur informaticien	A A	I 1	100.	<u>ES</u>	1	1
	- Company of the Comp		_			1	1
	TION ETUDE ET ELABORATION DES PROJETS I	'INFORM <i>A</i>	TISA	TION	<u> </u>		
Chef de Section	Ingénieur informaticien	A	1	1	1	1	1
Chargé d'Etudes et	Ingénieur informaticien/Technicien de l'Informatique	A/B2	1	1	2	2	3
d'Elaboration des							
Cahiers de Charges							
Chargé de modélisation des	Ingénieur informaticien/Technicien de l'Informatique	A/B2	1	1	2	2	3
métiers du Trésor							
	SECTION DEVELOPPEMENT DES APPLICATI						-
Chef de Section	Ingénieur informaticien	A	1	1	1	1	1
Chargé de	Ingénieur informaticien/Technicien de l'Informatique	A/B2	1	1	2	2	3
Développement des							
Applications adaptées aux Métiers							
du Trésor							
Chargé de	Ingénieur informaticien/Technicien de l'Informatique	A/B2	1	1	2	2	3
Déploiement des							
Applications							
adaptées aux Métiers du Trésor							
	TOTION CONTROLE QUALITE ET INNOVATIONS	TECHNOLO	OGIO	UES			
Chef de Section	Ingénieur informaticien	A	1	1	1	1	1
Chargé	Ingénieur informaticien/Technicien de l'Informatique	A/B2	1	1	2	2	3
d'Innovations	ingement intermental recumeron de l'intermentque	1222		1	-	-	
technologiques							
0	Ingénieur informaticien/Technicien de l'Informatique	A/B2	1	1	2	2	2
qualité	 NISTRATION, SYSTEME, RESEAU, MAINTENANC	TE ET SECU	DITE	INIE	DM.	ATIO	ше
Chef de Section	Ingénieur informaticien	A A	1	1	JKW12 1	1 1	1 1
Cher de Section	ingenieur intermatieren	7 1	1			1	1
	SECTION ADMINISTRATION SYSTEME E	T RESEAU					
Chef de Section	Ingénieur informaticien	A	1	1	1	1	1
Chargé	Ingénieur informaticien/Technicien de l'Informatique	A/B2	1	1	2	2	2
Administration de	ingenieur informatielen reeninelen de i informatique	AV DZ	1	1			_
Réseaux							
Chargé	Ingénieur informaticien/Technicien de l'Informatique	A/B2	1	1	2	2	2
Administration de Systèmes							
Bysteilles	SECTION SECURITE ET MAINTENANCE INF	ORMATIOI	HE.				
Chef de Section	Ingénieur informaticien	A	1	1	1	1	1
Chargé de Sécurité	Ingénieur informaticien/Technicien de l'Informatique	A/B2	1	1	2	2	2
Chargé de	Ingénieur informaticien/Technicien de l'Informatique	A/B2	1	1	2	2	2
maintenance				Ĺ	Ĺ	<u> </u>	Ĺ
Total général			233	241	275	303	325
			1		ı		

Article 2: Le présent décret abroge les Décrets n°02-238/P-RM du 10 mai 2002 déterminant le cadre organique de la Direction nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique et n°06-044/P-RM du 03 février 2006 déterminant le cadre organique de la Cellule de Contrôle et de Surveillance des Systèmes financiers décentralisés.

<u>Article 3</u>: Le ministre de l'Economie et des Finances et le ministre du Travail, de la Fonction publique et du Dialogue social sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 24 octobre 2024

Le Président de la Transition, Chef de l'Etat, Général d'Armée Assimi GOITA

Le Premier ministre, Choguel Kokalla MAIGA

Le ministre de l'Economie et des Finances, Alousséni SANOU

Le ministre du Travail, de la Fonction publique et du Dialogue social, Fassoun COULIBALY

DECRET N°2024-0615/PT-RM DU 25 OCTOBRE 2024 PORTANT RADIATION DES CADRES, DE PERSONNELS OFFICIERS DE L'ARMEE DE TERRE, PAR MESURES DISCIPLINAIRES

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution;

Vu la Charte de la Transition;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-037 du 27 octobre 2022 portant militarisation de la Police nationale et de la Protection civile;

Vu l'Ordonnance n°2023-015/PT-RM du 21 mars 2023, modifiée, portant statut général des Militaires ;

Vu le Procès-verbal n°002/GRM-BT Kidal du 22 décembre 2023,

DECRETE:

Article 1er: Le Lieutenant-colonel Ibrahim AGARIKAK et le Lieutenant Haibal AG ALHASSANE, de l'Armée de Terre, sont radiés des cadres par mesures disciplinaires.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 25 octobre 2024

Le Président de la Transition, Chef de l'Etat, <u>Général d'Armée Assimi GOITA</u>

DECRET N°2024-0616/PT-RM DU 25 OCTOBRE 2024 PORTANT ATTRIBUTION DE DISTINCTION HONORIFIQUE, A TITRE POSTHUME

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution;

Vu la Charte de la Transition;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°63-31/AN-RM du 31 mai 1963 portant création d'Ordres nationaux ;

Vu le Décret n°2019-1008/P-RM du 24 décembre 2019 portant création, organisation et fonctionnement de la Grande Chancellerie des Ordres nationaux du Mali,

DECRETE:

Article 1er: La Médaille de l'Etoile d'Argent du Mérite national avec effigie « Abeille» est décernée, à titre posthume, au Sergent-chef Sapeur-pompier Mohomodou MINKEILA, N°Mle 0153.327-V, de la Direction générale de la Protection civile.

<u>Article 2</u>: Le Grand Chancelier des Ordres nationaux du Mali est chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 25 octobre 2024

Le Président de la Transition, Chef de l'Etat, <u>Général d'Armée Assimi GOITA</u> DECRET N°2024-0617/PT-RM DU 25 OCTOBRE 2024 PORTANT MODIFICATION DU DECRET N°2024-0384/PT-RM DU 28 JUIN 2024, MODIFIE, PORTANT CREATION, MISSION, ORGANISATION ET MODALITES DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION DE REDACTION DE L'AVANT-PROJET DE LA CHARTE NATIONALE POUR LA PAIX ET LA RECONCILIATION NATIONALE

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution;

Vu la Charte de la Transition;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu le Décret n°2024-0384/PT-RM du 28 juin 2024, modifié, portant création, mission, organisation et modalités de fonctionnement de la Commission de rédaction de l'avant-projet de la Charte nationale pour la paix et la réconciliation nationale ;

Vu le Décret n°2024-0385/PT-RM du 28 juin 2024 portant nomination des membres de la Commission de rédaction de l'avant-projet de la Charte nationale pour la paix et la réconciliation nationale,

DECRETE:

<u>Article 1er</u>: L'article 9 du Décret n°2024-0384/PT-RM du 28 juin 2024, susvisé, est modifié ainsi qu'il suit :

« <u>Article 9 (nouveau)</u>: La Commission fait un point d'étape tous les quinze (15) jours ou en cas de besoin au Président de la Transition.

A la fin de sa mission qui n'excède pas trois (03) mois, la Commission remet au Président de la Transition un rapport de fin de mission et l'avant-projet de la Charte.

Ce délai ne peut, dans tous les cas, dépasser le 30 novembre 2024 ».

<u>Article 2</u>: Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 25 octobre 2024

Le Président de la Transition, Chef de l'Etat, Général d'Armée Assimi GOITA DECRET N°2024-0618/PM-RM DU 31 OCTOBRE 2024 PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION NATIONALE DE DESARMEMENT-DEMOBILISATION-REINSERTION (CNDDR)

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la Constitution;

Vu la Charte de la Transitions;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu le Décret n°2024-0328/PT-RM du 04 juin 2024 portant création, organisation et modalités de fonctionnement de la Commission nationale de Désarmement-Démobilisation-Réinsertion (CNDDR);

Vu le Décret n°2021-0361/PT-RM du 07 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2022-0752/PT-RM du 04 décembre 2022 portant nomination d'un ministre d'Etat ;

Vu le Décret n°2021-0385/PT-RM du 11 juin 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

DECRETE:

<u>Article 1er</u>: Sont nommés **membres** de la Commission nationale de Désarmement-Démobilisation-Réinsertion (CNDDR):

- Colonel-major Faguimba KEITA;
- Médecin Colonel-major Ousmane LY;
- Colonel-major **Oumar DIAWARA**;
- Colonel Bouyagui KEITA;
- Colonel-major Moussa SISSOKO;
- Colonel-major **Oumar KONATE**;
- Colonel Youssouf TRAORE;
- Colonel Cheick Oumar DOUMBIA;
- Colonel Niamey KEITA;
- Colonel Fatoumata TRAORE;
- Colonel Fatoumata Dite Bintou SANGARE;
- Colonel Adama DOUMBIA;
- Contrôleur général de Police Cheickné MAGASSOUBA;
- Lieutenant-Colonel Sapeur-pompier Idrissa KONE;
- Monsieur Youssouf AG MOHAMED;
- Monsieur Mohamed ALHOUSSEINI;
- Monsieur Sidi Lamine AG KAEDI
- Monsieur Bada AG MAGHNA;
- Monsieur Ballaly OULD CHEIBANY;
- Monsieur Youba OULD AHMED ALARBILADMI;
- Monsieur Almahmoud AG WANTAK;
- Monsieur Harouna Ibatane YATTARA;
- Monsieur Ahmed OULD SIDI MOHAMED;
- Monsieur Halidou MALICKI;

- Monsieur Sidy Mohamed OULD MOHAMED;
- Monsieur Abdalla AG YEHIA;
- Madame Fatoumata M. N'DIAYE;
- Monsieur Koniba MOUNKORO:
- Monsieur Rhissa AG SARID;
- Monsieur Mansa dit Baba CISSOKO;
- Monsieur Mamoudou GOUDIENKILE;
- Monsieur Sidi ONGOIBA;
- Monsieur Muphta Ouphkir MOHAMEDINE;
- Monsieur Mohamed AG JIDOU;
- Madame Halima SIDI MOHAMED;
- Monsieur Mohamed Albaker HAIDARA;
- Monsieur Attika Mint Mohaimid KOUNTA;
- Monsieur Metty AG MOSSA;
- Madame Lalla Safia HAIDARA;
- Monsieur Abdoul Jabar AG INDEKHMA;
- Monsieur Mohamed Aly AG EFFAD;
- Monsieur Ben Abdallah OUSSEINI;
- Monsieur Akrimatou AG MOHAMED ALY.

<u>Article 2</u>: Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 31 octobre 2024

Le Premier ministre, Choguel Kokalla MAIGA

Le ministre de la Réconciliation, de la Paix et de la Cohésion nationale, Général de Corps d'Armée Ismaël WAGUE

Le ministre de l'Economie et des Finances, Alousséni SANOU

DECRET N°2024-0619/PM-RM DU 31 OCTOBRE 2024 PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION NATIONALE D'INTEGRATION (CNI)

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la Constitution;

Vu la Charte de la Transitions;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu le Décret n°2024-0329/PT-RM du 04 juin 2024 portant création, organisation et modalités de fonctionnement de la Commission nationale d'Intégration (CNI);

Vu le Décret n°2021-0361/PT-RM du 07 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2022-0752/PT-RM du 04 décembre 2022 portant nomination d'un ministre d'Etat ;

Vu le Décret n°2021-0385/PT-RM du 11 juin 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

DECRETE:

<u>Article 1er</u>: Sont nommés **membres** de la Commission nationale d'Intégration (CNI):

- Colonel-major Gaoussou SISSOKO;
- Colonel-major El Hadj Moussa DIAKITE;
- Colonel-major Ichaka GOITA;
- Colonel-major Bréhima COULIBALY;
- Contrôleur général de Police Hamadassalia YOUNOUSSA;
- Colonel Fatoumani DIALLO;
- Colonel Cheick Hamala DIARRA;
- Colonel Hassimi Souleymane COULIBALY;
- Colonel Idrissa TRAORE;
- Colonel **Biné SISSOKO** ;
- Lieutenant-Colonel Sapeur-pompier Ousmane B KONE:
- Lieutenant-colonel Aïssata TRAORE;
- Monsieur Amadou CISSE;
- Monsieur Sidi Mohamed AG ELHADJI;
- Monsieur Araly AG SIDI MOHAMED;
- Monsieur Mohamed Ahmadou AG HATTAYE;
- Monsieur Abdou Salam AG HAMDOUNA;
- Monsieur Alfaki AG MOHAMED ELMIHDI;
- Monsieur Ahmed OULD MOHAMED;
- Monsieur Mohamed OULD MOHAMED ALY;
- Monsieur Abdourhamane SAIBOU;
- Monsieur Ilyassa AG SIGUIDI;
- Monsieur Mohamed Yahya OULD AL HASSANE;
- Monsieur Issa BONCANA;
- Monsieur Almaouloud ONGOIBA;
- Monsieur **Abdoulaye KEITA**;
- Monsieur Mohamed Elmeloud AG HAMADA;
- Madame Halimate Walet CHEICK;
- Monsieur Mohamed Assaleh AG IBRAHIM;
- Monsieur Almoubarack AG MOHAMED;
- Monsieur Abdallah OUSMANE;
- Monsieur Sidy S. CISSE;
- Madame Foïty EL MOCTAR;
- Monsieur Intahmadou AG MOHAMED;
- Monsieur Moussa AG ALHADY;
- Monsieur Cheick Tidiane DIALLO;
- Monsieur Mahamadou DIA;
- Monsieur Daouda CISSE;
- Monsieur Soumaila ABDOU;
- Madame Kadidia DIARRA;
- Monsieur Bourama DEMBELE;
- Monsieur Issa AG MOHAMED ALI;
- Monsieur Ousmane AG ELMAOULOUD.

<u>Article 2</u>: Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 31 octobre 2024

Le Premier ministre, Choguel Kokalla MAIGA

Le ministre de la Réconciliation, de la Paix et de la Cohésion nationale, Général de Corps d'Armée Ismaël WAGUE

Le ministre de l'Economie et des Finances, <u>Alousséni SANOU</u>

DECRET N°2024-0631/PM-RM DU 04 NOVEMBRE 2024 PORTANT NOMINATION DE CHARGES DES ETUDES AU CENTRE D'INFORMATION GOUVERNEMENTALE DU MALI

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la Constitution;

Vu la Charte de la Transition;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu le Décret n°2012-434/P-RM du 9 août 2012, modifié, fixant les conditions d'emploi et de rémunération des membres non fonctionnaires du Cabinet du Président de la République, du Secrétariat général de la Présidence de la République, du Cabinet du Premier ministre et des Cabinets ministériels ;

Vu le Décret n°2013-259/P-RM du 15 mars 2013 fixant les taux des indemnités et primes accordées à certains personnels de la Primature ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat;

Vu le Décret n°2015-0708/PM-RM du 06 novembre 2015 portant création, organisation et modalités de fonctionnement du Centre d'Information gouvernementale du Mali;

Vu le Décret n°2023-0209/PM-RM du 28 mars 2023 fixant l'organisation du Cabinet du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2021-0361/PT-RM du 07 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2022-0752/PT-RM du 04 décembre 2022 portant nomination d'un ministre d'Etat ;

Vu le Décret n°2021-0385/PT-RM du 11 juin 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

DECRETE:

<u>Article 1er</u>: Sont nommés <u>Chargés des Etudes</u> au Centre d'Information gouvernementale du Mali:

- Monsieur **Ibrahima Labass KEITA**, Journaliste-Communicateur:
- Madame Doussou DJIRE, Journaliste-Communicateur.

<u>Article 2</u>: Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 04 novembre 2024

Le Premier ministre, Choguel Kokalla MAIGA

Le ministre de la Communication, de l'Economie numérique et de la Modernisation de l'Administration, Alhamdou AG ILYENE

Le ministre de l'Economie et des Finances, <u>Alousséni SANOU</u>

DECRET N°2024-0632/PM-RM DU 04 NOVEMBRE 2024 PORTANT ABROGATION PARTIELLE DU DECRET N°2016-0355/PM-RM DU 20 MAI 2016 PORTANT NOMINATION DE CHARGES D'ETUDES DU CENTRE D'INFORMATION GOUVERNEMENTALE DU MALI (CIGMA)

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la Constitution;

Vu la Charte de la Transition;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu le Décret n°2015-0708/PM-RM du 06 novembre 2015 portant création, organisation et modalités de fonctionnement du Centre d'Information gouvernementale du Mali;

Vu le Décret n°2016-0355/PM-RM du 20 mai 2016 portant nomination de Chargés d'Etudes du Centre d'Information gouvernementale du Mali (GIGMA); Vu le Décret n°2021-0361/PT-RM du 07 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2022-0752/PT-RM du 04 décembre 2022 portant nomination d'un ministre d'Etat ;

Vu le Décret n°2021-0385/PT-RM du 11 juin 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

DECRETE:

Article 1er: Les dispositions du Décret n°2016-0355/PM-RM du 20 mai 2016 portant nomination de Chargés d'Etudes du Centre d'Information gouvernementale du Mali sont abrogées, en ce qui concerne Monsieur Younoussa BENGALY, Ingénieur des Eaux et Forêts.

<u>Article 2</u>: Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 04 novembre 2024

Le Premier ministre, Choguel Kokalla MAIGA

Le ministre de la Communication, de l'Economie numérique et de la Modernisation de l'Administration, Alhamdou AG ILYENE

Le ministre de l'Economie et des Finances, Alousséni SANOU

DECRET N°2024-0633/PT-RM DU 05 NOVEMBRE 2024 PORTANT NOMINATION, A TITRE POSTHUME, D'UN PERSONNEL OFFICIER AU GRADE DE CAPITAINE

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT.

Vu la Constitution;

Vu la Charte de la Transition,

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°04-051 du 23 novembre 2004 portant organisation générale de la Défense nationale ;

Vu l'Ordonnance n°2023-015/PT-RM du 21 mars 2023, modifiée, portant Statut général des Militaires,

DECRETE:

Article 1er: Le Lieutenant Ténémakan KEITA, de l'Armée de Terre, est nommé, à titre posthume, au grade de Capitaine, à compter du 1er octobre 2023.

Il bénéficie, à ce titre, des avantages prévus par la règlementation en vigueur.

<u>Article 2</u>: Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 05 novembre 2024

Le Président de la Transition, Chef de l'Etat, Général d'Armée Assimi GOITA

DECRET N°2024-0634/PT-RM DU 05 NOVEMBRE 2024 PORTANT ADMISSION A LA RETRAITE, PAR ANTICIPATION, D'UN PERSONNEL OFFICIER DES FORCES ARMEES ET DE SECURITE

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution;

Vu la Charte de la Transition;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°04-051 du 23 novembre 2004 portant organisation générale de la Défense nationale ;

Vu l'Ordonnance n°2023-015/PT-RM du 21 mars 2023, modifiée, portant Statut général des Militaires,

DECRETE:

<u>Article 1er</u>: Le Lieutenant Mahamane Abocar MAIGA, de la Direction du Génie militaire, né vers 1967, est admis à faire valoir ses droits à la retraite, par anticipation, à compter du 31 décembre 2024, avec l'indice de solde 1010.

<u>Article 2</u>: Il bénéficie d'un congé libéral de trente (30) jours valable du 1er au 30 décembre 2024 et est définitivement rayé des effectifs des Forces Armées maliennes et de Sécurité, le 31 décembre 2024.

Article 3 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 05 novembre 2024

Le Président de la Transition, Chef de l'Etat, Général d'Armée Assimi GOITA

DECRET N°2024-0635/PT-RM DU 05 NOVEMBRE 2024 PORTANT ATTRIBUTION DE DISTINCTION HONORIFIQUE, A TITRE POSTHUME

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution;

Vu la Charte de la Transition;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°63-31/AN-RM du 31 mai 1963 portant création d'Ordres nationaux ;

Vu le Décret n°2019-1008/P-RM du 24 décembre 2019 portant création, organisation et fonctionnement de la Grande Chancellerie des Ordres nationaux du Mali,

DECRETE:

<u>Article 1er</u>: La **Médaille de l'Etoile d'Argent du Mérite national avec effigie** « **Abeille**» est décernée, à titre posthume, aux Militaires de la Direction du Génie militaire dont les noms suivent :

N°	MLE	PRENOMS	NOM	GRADES
01	34278	Saberé Erma	KONE	Adjudant-chef
02	53090	Namory	DOUMBIA	Caporal
03	53220	Gnamanto	NIARE	Caporal

<u>Article 2</u>: Le Grand Chancelier des Ordres nationaux du Mali est chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 05 novembre 2024

Le Président de la Transition, Chef de l'Etat, Général d'Armée Assimi GOITA DECRET N°2024-0636/PT-RM DU 05 NOVEMBRE 2024 PORTANT ATTRIBUTION DE DISTINCTION HONORIFIQUE, A TITRE POSTHUME

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution;

Vu la Charte de la Transition;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°63-31/AN-RM du 31 mai 1963 portant création d'Ordres nationaux ;

Vu le Décret n°2019-1008/P-RM du 24 décembre 2019 portant création, organisation et fonctionnement de la Grande Chancellerie des Ordres nationaux du Mali,

DECRETE:

Article 1er: La Médaille de l'Etoile d'Argent du Mérite national avec effigie « Abeille» est décernée, à titre posthume, au Soldat de 2ème Classe Mahamadou DIALLO, N°Mle 57809, de l'Armée de Terre.

<u>Article 2</u>: Le Grand Chancelier des Ordres nationaux du Mali est chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 05 novembre 2024

Le Président de la Transition, Chef de l'Etat, <u>Général d'Armée Assimi GOITA</u>

DECRET N°2024-0637/PM-RM DU 06 NOVEMBRE 2024 PORTANT ABROGATION DU DECRET N°2021-0313/PM-RM DU 28 AVRIL 2021 PORTANT NOMINATION D'UN CHEF DE DEPARTEMENT AU SECRETARIAT GENERAL DE LA COMMISSION NATIONALE POUR L'INTEGRATION AFRICAINE

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la Constitution;

Vu la Charte de la Transition;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n°00-195/P-RM du 19 avril 2000 portant création d'une Commission nationale pour l'Intégration africaine ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat;

Vu le Décret n°2021-0361/PT-RM du 07 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2022-0752/PT-RM du 04 décembre 2022 portant nomination d'un ministre d'Etat ;

Vu le Décret n°2021-0385/PT-RM du 11 juin 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement.

DECRETE:

Article 1er: Le Décret n°2021-0313/PM-RM du 28 avril 2021 portant nomination de Monsieur Moctar FOFANA, N°Mle 983.51-T, Inspecteur des Finances, en qualité de Chef du Département des Questions économiques et financières au Secrétariat général de la Commission nationale pour l'Intégration africaine, est abrogé.

<u>Article 2</u>: Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 06 novembre 2024

Le Premier ministre, Choguel Kokalla MAIGA

Le ministre des Maliens établis à l'Extérieur et de l'Intégration africaine, Mossa AG ATTAHER

Le ministre de l'Economie et des Finances, Alousséni SANOU

DECRET N°2024-0638/PT-RM DU 07 NOVEMBRE 2024 PORTANT ATTRIBUTION DE DISTINCTION HONORIFIQUE, A TITRE ETRANGER

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution;

Vu la Charte de la Transition;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°63-31/AN-RM du 31 mai 1963 portant création d'Ordres nationaux ;

Vu le Décret n°2019-1008/P-RM du 24 décembre 2019 portant création, organisation et fonctionnement de la Grande Chancellerie des Ordres nationaux du Mali,

DECRETE:

Article 1er: Son Excellence Monsieur Napoléon ABDULAI, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Ghana, en fin de mission au Mali, est nommé au grade de Chevalier de l'Ordre national du Mali, à titre étranger.

<u>Article 2</u>: Le Grand Chancelier des Ordres nationaux du Mali est chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 07 novembre 2024

Le Président de la Transition, Chef de l'Etat, Général d'Armée Assimi GOITA

DECRET N°2024-0639/PT-RM DU 08 NOVEMBRE 2024 FIXANT LE REGIME DES MARCHES PUBLICS RELATIFS AUX MESURES D'URGENCE EN REPONSE A LA CRISE LIEE AUX INONDATIONS

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT.

Vu la Constitution;

Vu la Charte de la Transition;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°08-022 du 23 juillet 2008, modifiée, portant création de la Direction générale des Marchés publics et des Délégations de Service public;

Vu la Loi n°08-023 du 23 juillet 2008, modifié, relative à l'Autorité de Régulation des Marchés publics et des Délégations de service public;

Vu la Loi n°2013-028 du 11 juillet 2013, modifiée, relative aux Lois de Finances;

Vu le Décret n°2024-0485/PM-RM du 23 août 2024 déclarant l'état de catastrophe national ;

Vu le Décret n°2014-0256/PM-RM du 10 avril 2014 déterminant les autorités chargés de la conclusion et de l'approbation des Marchés publics et des Délégations de service public ;

Vu le Décret n°2015-0604/P-RM du 25 septembre 2015, modifié, portant Code des Marchés publics et des Délégations de service public;

Vu le Décret n°2016-0155/P-RM du 15 mars 2016 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement des Cellules de Passation des Marchés publics ;

Vu le Décret n°2016-0888/P-RM du 23 novembre 2016 portant Code d'éthique et de déontologie dans les Marchés publics et les Délégations de service public ;

Vu le Décret n°2018-0009/P-RM du 10 janvier 2018 portant règlement général sur la Comptabilité publique ;

Vu le Décret n°2021-0361/PT-RM du 07 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2022-0752/PT-RM du 04 décembre 2022 portant nomination d'un ministre d'Etat ;

Vu le Décret n°2021-0385/PT-RM du 11 juin 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE:

CHAPITRE I: DISPOSITIONS GENERALES

Article 1er: De l'objet

Le présent décret fixe le régime des marchés publics relatifs aux mesures d'urgence en réponse à la crise liée aux inondations.

Article 2: Du champ d'application

- 1. Entrent dans le champ d'application du présent décret les marchés de travaux, de fournitures et/ou de services connexes, de services courants et de prestations intellectuelles ci-après:
- a) l'exécution des travaux, l'acquisition et la distribution de vaccins, de médicaments, de matériels, de consommables et dispositifs médicaux, d'intrants et désinfectants, de produits non alimentaires, de produits alimentaires, de produits en carburant, d'équipements médicaux d'intervention d'urgence, de besoins d'adduction d'eau et de travaux d'urgence.
- b) les prestations d'études, de contrôle et la surveillance des travaux d'urgence, de sensibilisation, de communication sur le respect des mesures de prévention, de protection et d'hygiène individuelles et collectives.
- 2. La liste initiale détaillée des besoins concernés par ces marchés est fixée par arrêté du ministre chargé des Finances. Elle est régulièrement mise à jour par les autorités contractantes compétentes et approuvée par arrêté interministériel.

<u>CHAPITRE II</u>: DE LA PROCEDURE DE PASSATION

<u>Article 3</u>: Du mode de passation et des critères de sélection

- 3.1. Les marchés prévus à l'article 2 du présent décret, sont passés suivant la procédure d'entente directe, de demande de cotation ou de consultation restreinte d'entreprises, de fournisseurs et de prestataires de services.
- 3.2. Ils ne peuvent être passés qu'avec des entrepreneurs, des fournisseurs ou des prestataires de service qui remplissent les conditions juridiques et qui disposent des capacités techniques et financières requises notamment avoir un Numéro d'Identification fiscale, un agrément, un registre de commerce, être à jour au niveau des impôts et avoir un minimum d'expériences dans le domaine.
- 3.3. Dans le cadre des marchés par entente directe, les entrepreneurs, fournisseurs ou prestataires de services doivent accepter de se soumettre à un contrôle des prix spécifiques au moment de la conclusion des marchés.

Article 4 : Du contrôle des prix

Le contrôle de la sincérité des prix se fait en référence à la mercuriale des prix pour les acquisitions de biens et services qui y sont répertoriés.

Article 5 : Du contrôle a priori et publicité

- 1. Les marchés du présent décret ne sont pas soumis au contrôle à priori de la Direction générale des Marchés publics et des Délégations de Service public.
- 2. Ils ne sont pas également soumis aux mesures de publicité préalable à la signature des contrats, telles que prévues par le Code des Marchés publics susvisé.
- 3. Toutefois, après l'accomplissement des formalités d'approbation, l'avis d'attribution définitive du marché est publié conformément aux modalités définies par le Code des Marchés publics susvisé.

<u>Article 6</u> : De la Commission spéciale de Négociation dans le cadre des marchés par entente directe

- 1. Il est institué, auprès de l'autorité contractante, une Commission spéciale de Négociation chargée de conduire l'ensemble des procédures liées à la passation des marchés respectifs.
- 2. La Commission de Négociation est présidée par l'autorité contractante, avec comme rapporteur un membre du service bénéficiaire.

- 3. A ce titre, la Commission engage directement, avec le candidat choisi, les négociations sur les points qui lui paraissent utiles dans le but d'obtenir les conditions les plus avantageuses concernant la qualité des prestations, les prix et les délais d'exécution et de livraison.
- 4. La composition, l'organisation et les modalités de fonctionnement de cette Commission sont déterminées par l'autorité contractante avec la participation de certains membres du Centre de Coordination et de Gestion des Crises et Catastrophes (CECOGEC), en fonction de la nature de l'acquisition.

Article 7: Des autorités de conclusion et d'approbation

- 1. Les marchés de travaux, de fournitures et de services courants de montant inférieur à un milliard (1 000 000 000) de francs CFA ou les marchés de prestations intellectuelles de montant inférieur à cent cinquante millions (150 000 000) de francs CFA sont conclus par :
- a) le Directeur administratif et financier de la Présidence de la République ou de la Primature ou le Directeur des Finances et du Matériel du Ministère concerné lorsqu'il s'agit de marché de l'Etat passé au niveau central.
- b) le Directeur régional du Budget ou du District de Bamako lorsqu'il s'agit de marché de l'Etat passé au niveau régional;
- c) l'autorité à qui les dispositions statutaires confèrent ce droit lorsqu'il s'agit de marché passé par les établissements publics.
- 2. Les marchés publics des seuils ci-dessus indiqués sont approuvés par :
- a) le ministre concerné lorsqu'il s'agit de marché pour le niveau central ;
- b) le Gouverneur de Région ou du District de Bamako lorsqu'il s'agit de marché passé au niveau régional
- c) l'autorité de tutelle lorsqu'il s'agit de marché passé par les établissements publics.
- 3. Les marchés de travaux, de fournitures et de services courants de montant égal ou supérieur à un milliard (1 000 000 000) de francs CFA ou les marchés de prestations intellectuelles de montant égal ou supérieur à cent cinquante millions (150 000 000) de francs CFA sont conclus par :
- a) le ministre concerné lorsqu'il s'agit de marché pour le niveau central ;
- b) le Gouverneur de Région ou du District de Bamako lorsqu'il s'agit de marché passé au niveau régional ;
- c) l'autorité à qui les dispositions statutaires confèrent ce droit lorsqu'il s'agit de marché passé par les établissements publics.

- 4. Les marchés publics des seuils ci-dessus indiqués sont approuvés par le ministre chargé des Finances.
- 5. Les marchés de travaux, de fournitures, de services courants et de prestations intellectuelles des projets et programmes financés par les Partenaires techniques et financiers sont conclus par le Spécialiste en Gestion financière et approuvés par le Coordinateur de Projet, pour les marchés dont le montant inférieur ou égal à 500 millions;
- 6. Au-delà de ce montant, les marchés financés sur les ressources extérieures sont conclus par le Coordinateur et approuvés par le ministre de tutelle.

Article 8 : De l'établissement du contrat

- 8.1 Les marchés du présent Décret donnent lieu à des contrats écrits comportant les mentions obligatoires telles que déterminées dans le Code des Marchés publics susvisé et ses textes d'application, ainsi que toutes les pièces citées au point 2 du formulaire de marché.
- 8.2 Les marchés conformes au point 8.1 sont numérotés, dès réception, par la Direction générale des Marchés publics et des Délégations de Service public.

Article 9 : Du régime d'exécution des dépenses

Les dépenses consécutives aux marchés du présent décret sont exécutées conformément aux procédures d'exécution de la dépense publique et aux procédures des bailleurs de fonds.

<u>Article 10</u>: Des mesures particulières d'exécution des prestations

Suivant l'évolution du contexte des inondations ou des catastrophes, les parties peuvent apporter des réaménagements utiles et justifiés aux conditions d'exécution des prestations.

<u>CHAPITRE III</u>: DES DISPOSITIONS DIVERSES ET FINALES

Article 11 : De l'archivage

L'autorité contractante est tenue de mettre en place un système de classement et d'archivage de l'ensemble des pièces justificatives des marchés conclus dans le cadre du présent décret.

Article 12 : De la durée d'application du décret

Le présent Décret demeure en vigueur pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de sa signature et sa prolongation peut être décidée par le Conseil des ministres.

Article 13: De l'audit

Un audit des marchés, passés sur la base des dispositions du présent décret, est réalisé par les différents services d'inspection, de contrôle et d'audit de l'Etat, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 14: Le ministre de l'Economie et des Finances, le ministre d'Etat, ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation, le ministre de la Sécurité et de la Protection civile, le ministre de la Santé et du Développement social et le ministre de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement durable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 08 novembre 2024

Le Président de la Transition, Chef de l'Etat, Général d'Armée Assimi GOITA

Le Premier ministre, Choguel Kokalla MAIGA

Le ministre de l'Economie et des Finances, Alousséni SANOU

Le ministre d'Etat, ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation, <u>Général de Division Abdoulaye MAIGA</u>

Le ministre de la Sécurité et de la Protection civile, Général de Division Daoud Aly MOHAMMEDINE

Le ministre de la Santé et du Développement social, Colonel Assa Badiallo TOURE

Le ministre de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement durable, <u>Mamadou SAMAKE</u> DECRET N°2024-0640/PT-RM DU 08 NOVEMBRE 2024 PORTANT APPROBATION DU CONTRAT DE CESSION D'ACTIONS RELATIF A LA CESSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE D'EXPLOITATION DES MINES D'OR DE YATELA-SA

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution;

Vu la Charte de la Transition;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu l'Acte Uniforme de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) du 15 décembre 2010 portant sur le droit commercial général;

Vu l'Acte Uniforme de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) du 30 janvier 2014 relatif au droit des Sociétés commerciales et du Groupement d'Intérêt économique;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu la Loi n°2022-052 du 22 décembre 2022 portant modification de l'Ordonnance n°2020-020/PT-RM du 31 décembre 2020 portant création de la Société d'Exploitation des Mines d'Or de YATELA-SA;

Vu la Loi n°040 du 29 août 2023 portant Code minier en République du Mali ;

Vu l'Ordonnance n°91-014/P-CTSP du 18 mai 1991, modifiée, fixant les principes fondamentaux de l'organisation et du fonctionnement des établissements publics à caractère industriel et commercial et des sociétés d'Etat;

Vu l'Ordonnance n°2020-020/PT-RM du 31 décembre 2020 portant création de la Société d'Exploitation des Mines d'Or de YATELA-SA ;

Vu le Décret n°2021-0361/PT-RM du 07 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2021-0385/PT-RM du 11 juin 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE:

Article 1er: Est approuvé le contrat de cession d'actions relatif à la cession des actions de la Société d'Exploitation des Mines d'Or de YATELA-SA à l'Etat du Mali, conclu le 16 octobre 2024 entre la République du Mali, Sadiola Exploration Limited et la Société d'Exploitation des Mines d'Or de YATELA-SA.

Article 2: Le présent décret abroge les dispositions du Décret n°2020-0365/PT-RM du 31 décembre 2020 portant approbation du contrat de cession d'actions de la Société d'Exploitation des Mines d'Or de YATELA-SA et du Décret n°2022-0735/PT-RM du 29 novembre 2022 portant approbation des avenants.

Article 3: Le ministre des Mines, le ministre de l'Economie et des Finances et le ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat, des Domaines, de l'Aménagement du Territoire et de la Population sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 08 novembre 2024

Le Président de la Transition, Chef de l'Etat, <u>Général d'Armée Assimi GOITA</u>

Le Premier ministre, Choguel Kokalla MAIGA

Le ministre des Mines, Amadou KEITA

Le ministre de l'Economie et des Finances, <u>Alousséni SANOU</u>

le ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat, des Domaines, de l'Aménagement du Territoire et de la Population, Imirane Abdoulaye TOURE DECRET N°2024-0641/PT-RM DU 08 NOVEMBRE 2024 PORTANT ABROGATION PARTIELLE DU DECRET N°2023-0312/PT-RM DU 23 MAI 2023 PORTANT NOMINATION A L'INSPECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ASSAINISSEMENT

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution;

Vu la Charte de la Transition;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu le Décret n°2023-0312/PT-RM du 23 mai 2023 portant nomination à l'Inspection de l'Environnement et de l'Assainissement :

Vu le Décret n°2021-0361/PT-RM du 07 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2022-0752/PT-RM du 04 décembre 2022 portant nomination d'un ministre d'Etat ;

Vu le Décret n°2021-0385/PT-RM du 11 juin 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE:

Article 1er: Les dispositions du Décret n°2023-0312/PT-RM du 23 mai 2023, susvisé, sont abrogées, en ce qui concerne Monsieur Boureïma CAMARA, N°Mle 792.09-W, Ingénieur des Eaux et Forêts, en qualité d'Inspecteur en Chef de l'Environnement et de l'Assainissement.

<u>Article 2</u>: Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 08 novembre 2024

Le Président de la Transition, Chef de l'Etat, Général d'Armée Assimi GOITA

Le Premier ministre, Choguel Kokalla MAIGA

Le ministre de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement durable, Mamadou SAMAKE

Le ministre de l'Economie et des Finances, Alousséni SANOU

(ARRETES)

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

ARRETE N°2024-2063/MEF-SG DU 03 JUILLET 2024 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE N°2019-0951/MEF-SG DU 08 AVRIL 2019 PORTANT INSTITUTION D'UNE REGIE D'AVANCES AUPRES DE L'AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS ET DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC (ARMDS)

LE MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES.

ARRETE:

Article 1er: Les dispositions des articles 4, 7, 8, 9, 10, 13 et 16 de l'Arrêté n°2019-0951/MEF-SG du 08 avril 2019 portant institution d'une régie d'avances auprès de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics et des Délégations de Service Public, sont modifiées ainsi qu'il suit:

<u>Article 4</u> (nouveau): Le régisseur spécial d'avances est autorisé à payer les dépenses suivantes :

- l'achat de matières, matériels et fournitures ;
- la prise en charge des dépenses de frais postaux ;
- les frais et indemnités de déplacement, de voyage et de mission :
- l'achat de carburant et lubrifiant ;
- la prise en charge des dépenses d'entretien et de maintenance (matériels informatiques, du matériel et mobilier de bureau, bâtiments);
- la prise en charge des dépenses d'entretien réparation de véhicule ;
- la prise en charge des relations publiques (invitation, réception et cérémonie...);
- les subventions aux autres catégories de bénéficiaire ;
- le paiement des vignettes et patentes ;
- la prise en charge des dépenses de communication.

<u>Article 7</u> (nouveau): Le montant total des avances faites au régisseur spécial d'avances ne peut excéder la somme de cent cinquante millions (150 000 000) de francs CFA.

Article 8 (nouveau): Il est mis à la disposition du régisseur d'avances une avance de trente-sept millions cinq cent mille (37 500 000) francs CFA.

L'avance au régisseur d'avances est versée par le comptable assignataire au vu d'une lettre de prélèvement de l'ordonnateur.

Il ne peut être fait de nouvelles avances avant l'entière justification des précédentes.

<u>Article 9</u> (nouveau): L'Agence comptable est le poste comptable auquel est rattachée la régie d'avances. L'Agent comptable est le comptable assignataire de la régie d'avances.

Les fonds de la régie doivent être domiciliés dans un compte de dépôt ouvert dans les écritures de l'Agence comptable intitulé « Régie d'avances auprès de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics et des Délégations de Service Public ».

<u>Article 10</u> (nouveau): Le montant maximum des disponibilités que le régisseur d'avances est autorisé à détenir est fixé à trente-sept millions cinq cent mille (37 500 000) de francs CFA.

Article 13 (nouveau): Le régisseur d'avances est tenu de produire à l'Agent comptable, les pièces justificatives des paiements qu'il a effectués dans un délai de trois (3) mois et obligatoirement le 31 décembre, fin de l'exercice budgétaire.

Le régisseur d'avances remet les pièces justificatives des dépenses payées par ses soins à l'ordonnateur, qui après vérification les valide et les transmet par bordereau détaillé au comptable assignataire.

Article 16 (nouveau): Le régisseur d'avances est soumis aux contrôles du Contrôle Général des Services Publics, de l'Inspection des Finances, de la Division Contrôle de la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique, de l'Agence Comptable et du Président de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics et des Délégations de Service Public.

Article 2: Le présent arrêté, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, notamment celles de l'Arrêté n°2019-0951/MEF-SG du 08 mars 2019 portant institution d'une régie d'avances auprès de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics et des Délégations de Service Public, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Bamako, le 03 juillet 2024

Le ministre, Alousséni SANOU ARRETE N°2024-4019/MEF-SG DU 30 OCTOBRE 2024 PORTANT INSTITUTION D'UNE REGIE DE RECETTES AUPRES DE L'OFFICE RIZ MOPTI (ORM)

LE MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES,

ARRETE:

<u>Article 1er</u>: Il est institué une régie de recettes auprès de l'Office Riz Mopti.

<u>Article 2</u>: La régie de recettes a pour objet la perception au comptant et sur quittancier délivré par les services du Trésor, des ressources générées par l'Office Riz Mopti.

Article 3 : L'ordonnateur de la régie de recettes est le Directeur de l'Office Riz Mopti.

<u>Article 4</u>: Sauf disposition expresse du ministre chargé des Finances, les recettes ci-après peuvent être encaissées par la régie de recettes :

- la redevance eau;
- les frais de location des bâtiments de l'Office ;
- les recettes issues de la vente de semences ;
- les frais de passage sur les ouvrages (péage) et autres services ;
- les recettes issues du remboursement des motos.

<u>Article 5</u>: L'encaissement de toute recette en dehors de celles prévues à l'article 4 ci-dessus est une concussion, passible de sanction conformément à la règlementation en vigueur.

Article 6: Le régisseur de recettes encaisse les recettes réglées par versement en espèces (numéraire), par remise de chèque ou par versement ou virement à un compte de disponibilité ouvert à cet effet.

<u>Article 7</u>: Tout encaissement donne lieu à une délivrance à la partie versante d'une quittance tirée du journal à souche du Trésor.

Article 8: Le montant maximum des disponibilités du régisseur est fixé à deux millions (2 000 000) de francs CFA.

<u>Article 9</u>: La Trésorerie Régionale de Mopti et l'Agence comptable sont les postes comptables auxquels est rattachée la régie de recettes.

Le Trésorier Payeur Régional de Mopti est le comptable assignataire pour les recettes du budget d'Etat de la régie de recettes.

L'Agent comptable de l'Office Riz Mopti est le comptable assignataire pour les fonds propres et partenaires de la régie de recettes.

Les fonds de la régie de recettes doivent être domiciliés dans un compte de dépôt ouvert dans les écritures de la Trésorerie Régionale de Mopti pour les recettes du budget d'Etat et de l'Agence comptable pour les fonds propres et des partenaires. Ce compte est intitulé : « Régie de recettes auprès de l'Office Riz Mopti ».

<u>Article 10</u>: Le régisseur de recettes est tenu d'effectuer le versement des recettes encaissées au comptable assignataire:

- lorsque le plafond d'encaisses autorisé de deux millions (2 000 000) de francs CFA est atteint et/ou au terme de chaque mois ;
- le 31 décembre de chaque année;
- à la cessation de fonction du régisseur.

L'ordonnateur auprès duquel la régie est instituée doit obligatoirement émettre des titres de perception ou de régularisation (dans un délai n'excédant pas un mois de la date de versement) de toutes les recettes recouvrées par le régisseur.

Les chèques sont remis à l'encaissement au plus tard le lendemain de leur réception par le régisseur.

<u>Article 11</u>: Le régisseur de recettes verse et justifie au comptable assignataire, au minimum une fois par mois, les recettes encaissées ou lorsque le plafond d'encaisse est atteint.

Les recettes encaissées sont justifiées par un état récapitulatif obligatoirement certifié par l'ordonnateur ou son représentant.

<u>Article 12</u>: L'utilisation directe des ressources au niveau de la régie pour la couverture des dépenses est interdite. Toutes les ressources de la régie doivent être intégralement versées au compte bancaire ouvert à cet effet.

Article 13: Le régisseur de recettes est astreint à tenir une comptabilité qui doit faire ressortir à tout moment, la situation des recettes encaissées, des montants versés auprès du comptable assignataire et des encaisses.

<u>Article 14</u>: En cas d'indisponibilité du régisseur, l'ordonnateur peut désigner un intérimaire. La durée de l'intérim ne peut excéder deux (2) mois.

Article 15: Le régisseur de recettes est soumis aux contrôles du Contrôle Général des Services publics, de l'Inspection des Finances, de la Division Contrôle de la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique, du Directeur Général et de l'Agence comptable de l'Office Riz Mopti.

<u>Article 16</u>: Le régisseur de recettes perçoit une indemnité de caisse en fonction du taux fixé par la réglementation en vigueur.

<u>Article 17</u>: Le présent arrêté, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Bamako, le 30 octobre 2024

Le ministre, <u>Alousséni SANOU</u>

ARRETE N°2024-4159/MEF-SG DU 20 NOVEMBRE 2024 PORTANT AUTORISATION D'EXERCICE DE L'ACTIVITE D'INTERMEDIAIRE EN OPERATIONS DE BANQUE

LE MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES,

ARRETE:

ARTICLE 1er: « ECOFINCONSEILS-SARL » est autorisée à exercer l'activité d'intermédiaire en opérations de banque dans le cadre de l'intermédiation en opérations de crédit, en collecte de Fonds auprès de la clientèle ainsi qu'en gestion et mise à disposition de moyens de paiement.

Cette autorisation n'est valable que dans le domaine de l'activité bancaire.

<u>ARTICLE 2</u>: L'exercice de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque s'effectue sous l'appellation « **ECOFINCONSEILS-SARL** ».

ARTICLE 3: « ECOFINCONSEILS-SARL » est inscrite sur la liste des intermédiaires en opérations de banque tenue par la BCEAO sous le numéro ML00009/IOB/2024.« ECOFINCONSEILS-SARL » est tenue de présenter à la clientèle le mandat dûment signé avec l'établissement de crédit mandant, avant la conclusion de toute transaction.

<u>ARTICLE 4</u>: L'autorisation d'exercice couvre les opérations effectuées au titre du mandat en date du 24 août 2023 délivré par la **Banque Atlantique Mali.**

La présente autorisation d'exercice est valable pour tout nouveau mandat avec d'autres établissements de crédit du Mali sur le territoire national, sous réserve des dispositions fixées dans l'instruction susvisée de la BCEAO. Les établissements de crédit mandants seront tenus personnellement responsables vis-à-vis des tiers pour tout acte accompli par « **ECOFINCONSEILS-SARL** » dans le cadre du mandat.

ARTICLE 5: « ECOFINCONSEILS-SARL » n'est pas habilitée, dans le cadre de cette autorisation d'exercice, à recevoir des fonds du public au titre de ses activités d'intermédiaire en collecte de dépôts.

ARTICLE 6: « ECOFINCONSEILS-SARL » est tenue de communiquer un rapport annuel d'activités à la BCEAO et au Ministre chargé des Finances, dans un délai de trois (03) mois à compter de la fin de l'année civile, conformément aux dispositions de l'instruction n°15-12/2010/RB du 13 décembre 2010 du Gouverneur de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest fixant les conditions d'exercice des activités d'intermédiaires en opérations de banque.

ARTICLE 7: La présente autorisation peut être retirée en cas de non-respect par « ECOFINCONSEILS- SARL » des dispositions qui lui sont applicables, notamment son obligation de reporting à la Banque Centrale, conformément aux dispositions de l'instruction susvisée.

ARTICLE 8: Le Directeur National du Trésor et de la Comptabilité Publique et le Directeur National de la BCEAO pour le Mali sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République du Mali.

Bamako, le 20 novembre 2024

Le ministre, Alousséni SANOU

(ANNONCES ET COMMUNICATIONS)

Suivant récépissé n°258/CKTI en date du 29 octobre 2024, il a été créé une association dénommée : «Coordination des Associations des Jeunes de Tiébani», en abrégé (C.A.J.T).

<u>But</u>: Coordonner et conseiller les différentes associations de la jeunesse de Tiébani pour une synergie d'actions, etc.

Siège Social: Tiébani

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Présidente: Boubacar S DIASSANA

<u>1er Vice-président</u>: Komby SISSOKO

<u>2ème Vice-président</u>: Drissa COULIBALY

Secrétaire administratif: Sambou DEMBELE

<u>ler adjoint au secrétaire administratif</u>: Soumaila I COULIBALY

<u>2ème adjoint au secrétaire administratif</u>: Sadio DEMBELE

Trésorier général: Mamadou COULIBALY

Trésorier général adjoint : Adama TRAORE

Commissaire aux comptes: Moussa PLEA

Commissaire aux comptes adjoint: Aboubacar GUINDO

<u>Secrétaire à l'éducation, à la culture et à la santé</u>: Diambéré KAMARA

Secrétaire à l'éducation, à la culture et à la santé adjoint: Tiello DIALL

Secrétaire à l'information, à la communication et à la mobilisation : Adama DEMBELE

Secrétaire à l'information, à la communication et à la mobilisation adjoint: Fantamady TRAORE

Secrétaire à l'organisation : Hamidou KEITA

Secrétaire à l'organisation 1er adjoint : Kassim TOGOLA

<u>Secrétaire à l'organisation 2ème adjoint</u> : Ibrahima DEMBELE

Secrétaire à l'organisation 3ème adjoint: Ibrahim OULALE

Secrétaire à l'organisation 4ème adjoint: Tiémoko KASSOGUE

<u>Secrétaire à l'organisation 5ème adjointe</u> : Kadiatou TOGOLA

Secrétaire à l'organisation 6ème adjointe : Djénéba TRAORE

Secrétaire aux conflits : Moussa DIAO

Secrétaire aux conflits adjoint : Kamba DEMBELE

Secrétaire aux relations extérieures : Assana DIALLO

Secrétaire aux relations extérieures 1er adjoint : Sory I TAMBOURA

<u>Secrétaire aux relations extérieures 2ème adjoint</u>: Djibril DEMBELE

<u>Secrétaire à l'emploi et à la formation professionnelle</u>: Soyuleymane DIALLO Secrétaire à l'emploi et à la formation professionnelle

1er adjoint: Seydou DIARRA

Secrétaire à l'emploi et à la formation professionnelle

2ème adjoint: Arouna DIALLO

Secrétaire aux sports: Abdoulaye TRAORE

Secrétaire aux sports adjoint: Mohamed dit Navaro

DIAKITE

Secrétaire à la promotion du genre : Aminata

KANOUTE

Secrétaire à la promotion du genre adjointe : Aminata

BALLO

Suivant récépissé n°249/CKTI en date du 17 octobre 2024, il a été créé une association dénommée : « Association pour le Développement de Soninkegny», en abrégé (A.D.S).

<u>But</u>: Développer le village de Seninkégny par l'initiation des projets de développement, la sensibilisation, la formation, la réalisation des objectifs communs; rapprocher les habitants du village; promouvoir le vivre ensemble (la culture, l'entraide, la solidarité, l'amitié et la fraternité), etc.

Siège Social: Soninkegny.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président: Soumaila N. DIARRA

<u>1er Vice-président</u>: Karim Sogo DIARRA

2ème Vice-président: Karim Zan DIARRA

Secrétaire général: Mamadou F. DIARRA

Secrétaire administratif: Issa Fà DIARRA

Secrétaire au développement et à l'environnement :

Mamadou Tièman DIARRA

Secrétaire aux relations extérieures : Solomane Konwélé

DIARRA

Secrétaire à la communication et à l'information :

Lassine KAMISSOKO

Trésorier général: Néguéssama DIARRA

Trésorier général adjoint: Diakaridia Zan DIARRA

Commissaire aux comptes: Soungalo DIARRA

Commissaire aux comptes adjoint: Mamadou B.

DIARRA

Secrétaire aux conflits: Issa Séry TRAORE

Secrétaire aux affaires sociales et à la promotion

féminine: Mme COULIBALY Sèdjè DIARRA

Secrétaire à l'organisation et à la mobilisation : Amadi

DIARRA

Secrétaire adjoint à l'organisation et à la mobilisation:

Mme COULIBALY Fatoumatou TRAORE

Secrétaire à la jeunesse :Fousseyni Mari DIARRA

Secrétaire à l'éducation et à la culture : Vieux Moriba

DIARRA

Secrétaire adjoint à l'éducation et à la culture : Adama

Zan DSIARRA

Secrétaire à la santé: Adama Bafing DIARRA

Secrétaire adjoint à la santé : Daoulé DIARRA

Secrétaire chargé de l'emploi et de la formation

professionnelle: Diakaridia B DIARRA

Secrétaire aux sports: Seydou Tièsséré DIARRA

Secrétaire chargé aux affaires politiques : NPiè Bakary

DIARRA

Suivant récépissé n°0550/C.DB-CAB en date du 17 octobre 2024, il a été créé une association dénommée : «Association Malienne de Science Politique », en abrégé (AMaSPo).

<u>But</u>: Favoriser la recherche académique, l'enseignement en particulier dans le supérieur et les échanges internationaux dans le domaine de la science politique, etc.

Siège Social: Bamako, Sogoniko, non loin de l'Auto-Gare.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président: Abdoul SOGODOGO

1er Vice-présidente : Mariame SIDIBE

<u>2ème Vice-président</u> : Sidiki BAGAGOKO

Secrétaire général : Ibrahim DAMA

Trésorière : Fatouma Manifa COULIBALY

Suivant récépissé n°0594/G.DB-CAB en date du 06 novembre 2024, il a été créé une association dénommée : «Association Autonom'Elles».

<u>But</u>: Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des femmes; promouvoir la cohésion sociale entre ses membres etc.

<u>Siège Social</u>: Bamako, Magnambougou Faso Kanu; Rue: 53, Porte: 43.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Coordinatrice: Idaba dite Mariétou KEMENANI

Secrétaire générale: Assanatou S. MAIGA

Secrétaire générale adjointe : Assan TOURE

<u>Secrétaire à l'information et à la communication</u>: Halima MAIGA

Secrétaire à l'organisation et à la mobilisation: Aminata TRAORE

Secrétaire aux relations extérieures: Mahamadou DIARRA

Trésorière générale: Maimouna TRAORE

Commissaire aux comptes : Alassané KONATE

Secrétaire chargé de la formation : Oumar DIARRA

Secrétaire chargé de la formation adjoint : Fadimata HAIDARA

Suivant récépissé n°0596/G.DB-CAB en date du 06 novembre 2024, il a été créé une association dénommée : « Association HERE KAMA POUR LE BIEN-ETRE ».

<u>**But**</u>: contribuer à la promotion de la paix, la réconciliation et la fraternité; promouvoir l'abandon des violences basées sur le genre; etc.

<u>Siège Social</u>: Bamako, Magnambougou Secteur Rural, près du Canal; Contact: 73 26 21 67.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président: Moussa DIALLO

Vice-président: Falilou CISSE

Secrétaire général : Drissa SOGODOGO

Trésorière général: GAGNA KONE

Secrétaire aux relations extérieures : Abdoulaye

KONATE

Secrétaire à l'information : Lassina CAMARA

Secrétaire à l'organisation : M'Baye DIOP

Commissaire aux comptes: N'Ti balla KONE.

Suivant récépissé n°058/P-CSA en date du 23 octobre 2024, il a été créé une association dénommée : « SHITO-RYU KARATE-DO SAN», en abrégé (SKSAN).

<u>But</u>: d'organiser, diriger, contrôler, populariser et étendre la technique et l'esprit du karaté-Do; défendre les couleurs nationales dans les différentes compétitions; organiser des activités visant à rapprocher voire unifier tous les pratiquants du Karaté-Do; entretenir des relations de coopération avec les associations similaires des autres payes de l'Afrique et du reste du monde.

<u>Siège Social</u>: San, dans le quartier de Médine, Commune Urbaine de San.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président: Abdoulaye Baba TOURE

<u>1er Vice-président</u> : Aboubacar SANOGO

2e Vice-président : Sékou HAIDARA

<u>3e Vice-président</u> : Idrissa SANOGO

Secrétaire général: Kassim COULIBALY

Secrétaire général 1er adjoint : Oumar KAMATE

Secrétaire général 2e adjoint : Youssouf DIALLO

Trésorier général: Hame DIAWARA

Trésorier général adjoint : Harouna KONATE

Secrétaire à l'organisation : Mama DEMBELE

Secrétaire à l'organisation adjoint : Asseye SIDIBE

<u>Directeur Technique</u>: Bakary KONATE

Directeur Technique adjoint: Modibo YARE

Secrétaire à l'information : Seydou DIALLO

Secrétaire à l'information adjoint : Soumaïla TOURE

Secrétaire aux conflits : Youssouf MAIGA

Secrétaire aux conflits adjoint : Youssouf MAIGA

<u>Secrétaire à la presse aux relations extérieures et au marketing</u>: Alpha TOURE

<u>Secrétaire à la presse aux relations extérieures et au marketing adjoint</u> : Sidiki DAOU

Commissaire aux comptes : Aly BAH

Commissaire aux comptes adjoint: Modibo DIARRA

Suivant récépissé n°0260/G.DB-CAB en date du 17 mai 2024, il a été créé une association dénommée : «Association DJÔLISO», en abrégé (ADJÔS), djoli so, expression bambara signifiant en français ''maison du développement''.

<u>But</u>: Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations démunies ; renforcer la solidarité au Mali ; assurer l'éducation et la formation des enfants des familles démunies, etc.

Siège Social: Bamako, M agnambougou; Rue: 346,

Porte: 188.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président: Boubacar KEITA

Secrétaire général : Daoulé FOFANA

Trésorier: Daouda DIALLO

Secrétaire à l'information et chargé des relations

<u>extérieures</u>: Moussa NIANG

Commissaire aux comptes: Oumar KEITA

Secrétaire administratif: Morikè KONERY

Secrétaire à la promotion féminine : Gnougoussa KONE

<u>Secrétaire à la jeunesse et au sport</u> : Zoumana KONE

Secrétaire à la culture et au tourisme : Kadiatou TOURE

Secrétaire des affaires religieuses et des cultes : Adama

TAMEGA

Superviseur général: Sidy KONE

Secrétaire à la décentralisation: Kiatou KONE

Suivant récépissé n°98/CKTI en date du 24 février 2023, il a été créé une association dénommée : «Association ANKA DOUJO» (Expression bambara qui signifie en langue officielle construisons nos foyers) en abrégé (A.D.J).

<u>But</u>: Sensibiliser les jeunes filles mineures les conséquences liées la drogue et à la prostitution; sensibiliser les femmes sur les enjeux des violences basées sur le genre, etc.

Siège Social: Kalaban-Coro.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Présidente : Salimata NIARE

Secrétaire général: Mohamed BOUTE

Trésorière générale: Lala NIARE

Secrétaire à l'organisation : Baji TOURE

Secrétaire à la communication et à la mobilisation :

Madani DIABATE

Secrétaire aux relations extérieures: Mme TOURE

Fatoumata DEMBELE

Commissaire aux comptes: Mamadou NIARE

Secrétaire au développement : Wassa MALE

Secrétaire chargé de la promotion de femme et de

l'enfant : Anta SIDIBE

Suivant récépissé n°0604/G.DB-CAB en date du 11 novembre 2024, il a été créé une association dénommée : « ASSOCIATION DEME WAATI BE»,

<u>But</u>: d'entretenir et consolider entre les membres, un cadre de travail, solidarité, d'entraide et de fraternité; former et informer le citoyen sur ses droits et ses devoirs.

<u>Siège Social</u>: Bamako, Kodabougou; Rue: 499, Porte:

103.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président: Djibril D BAGAYOGO

Vice-président: Youssouf BERTHE

Secrétaire général : Ousmane KALIFA

Secrétaire administratif : Djibril Bengali BAGAYOKO

Secrétaire administratif adjoint: Tenimba KEITA

<u>Trésorerie général et chargé de compte</u> : Amadou B DIAKITE

<u>Trésorier adjoint et chargé de compte</u> : Mariam TRAORE

<u>Secrétaire à l'organisation et Mobilisation</u> : Mohamed COULIBALY

<u>Secrétaire adjoint à l'organisation et Mobilisation</u> : Noumoussira SISSOKO

Secrétaire aux relations extérieures: Mamadou DIARRA

Secrétaire aux conflits à la sécurité et aux affaires judiciaires : Aboubacar TRAORE

<u>Secrétaire à la formation, a l'élaboration et suivi des projets</u>: Salimata SOUMAORO

Secrétaire à la communication, à l'information et aux nouvelles technologies : Gaoussou SIDIBE et Mariam B DIALLO

<u>Secrétaire à la santé, solidarité, environnement et assainissement</u>: Barro BAGAYOKO, Bolo WADIDJE, Ali DOUCOURE

Secrétaire adjoint à la santé, solidarité, environnement et assainissement : Fatoumata DIARRA

Secrétaire aux PME-AGR: Ousmane BAGAYOKO

Secrétaire adjoint aux PME-AGR: Alou Badra DIABY

<u>Secrétaire aux relations avec les veuves et orphelins</u>: Siaka N'DIAYE

<u>Secrétaire des Arts et à la culture</u> : Abdoulaye DAGNAKO et Fatoumata KALIFA

<u>Secrétaire aux sports, à la jeunesse et à la construction</u> : Adama Fako COULIBALY

Secrétaire adjoint aux sports, à la jeunesse et à la construction : Aldjouma OUATTARA

Secrétaire à l'éducation et à la formation professionnelle : Amidou Oumar KANTE

Secrétaire à la promotion féminine de l'enfant et à la famille : Awa DOUMBIA

<u>Secrétaire aux affaires religieuses des cultes et</u> coutumes : Alassane DAGNAKO

<u>Secrétaire adjoint aux affaires religieuses des cultes et coutumes</u>: Moussa DIAKITE

Suivant récépissé n°0451/G.DB-CAB en date du 15 août 2024, il a été créé une association dénommée : «Association des Ressortissants du Village de N'Goloklola Redisent à Bamako», en abrégé (ARVNRB).

<u>But</u>: Contribuer au développement socioéconomique du village de N'Goloklola; contribuer à l'amélioration des conditions de vie des jeunes, etc.

Siège Social: Bamako, Korofina Sud; près du Marché.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président: Souleymane DIABATE

Secrétaire général: Oumar DIABATE

Trésorier: Bakoroba BERTHE

<u>Trésorier adjoint</u>: Alassane Thianzié BERTHE

Secrétaire administratif: Yaya DIALLO

Secrétaire chargé à la communication: Ousmane BERTHE

Commissaire aux comptes: Abou BERTHE

Secrétaire à l'organisation: Baba BERTHE

Secrétaire aux conflits: Siaka BERTHE

<u>Secrétaire chargé aux relations féminine</u> : Aïchata DAFFE

Suivant récépissé n°2022-102/PC-SIK en date du 01 novembre 2022, il a été créé une association dénommée : Association Sportif du Club Babemba-Mali « ASCB-Mali » en remplacement de l'Association Sportif du Club Babemba, en abrégé (ASCB).

<u>But</u>: Créer une synergie d'action entre les membres ; contribuer au développement socio-économique de la localité; promouvoir le développement du sport surtout les arts martiaux ; promouvoir l'entraide mutuelle entre ses membres ; développer les relations de collaboration et de partenariat entre les organisations ayant les mêmes visions sportives des arts martiaux et les partenaires au développement enfin de créer, de maintenir et de renforcer une tradition de concertation et de dialogue autour des activités respectueuses de l'environnement ; participer et ou initier des cadres de concertation locales et communales autour des aspects liés au développement des arts martiaux dans la région de Sikasso ; organiser les compétitions et des activités sportives permettant de favoriser la cohésion entre les pratiquants d'art martiaux ; organiser également des visités Partager les mêmes voisins d'échange et d'expérience avec des Partageant partenaires économique et sportif; contribuer à l'épanouissement et au maintien de la santé de la population.

<u>Siège Social</u>: Se trouve dans l'enceinte de l'école « Babemba », quartier SANOUBOUGOU I, commune urbaine de Sikasso et peut être transféré partout si besoin y est : Tel. : 65 71 39 99/76 03 09 83.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Labass BERTHE

Vice-président: Boureima COULIBALY

Secrétaire général: Issa TRAORE

Secrétaire général adjoint : Alassane OUATTARA

Trésorier général: Ayouba SANOGO

Trésorier général adjoint : Moumine SANGARE

Secrétaire à l'information et à l'organisation : Seydou

COULIBALY

Secrétaire à l'information et à l'organisation adjoint :

Issa TRAORE

Secrétaire aux conflits : Moussa DIARRA

Secrétaire aux conflits adjoint : Chaka TOGOLA

Secrétaire aux relations avec les partenaires et les

associations: Sidiki OUATTARA

Secrétaire adjoint aux relations avec les partenaires et

les associations : Lassina DEMBELE

Commissaire aux comptes: Ousmane COULIBALY

Commissaire aux comptes adjoint: Amidou SANGARE

<u>Directeur technique</u>: Amadou TAPILY

<u>Directeur technique adjoint</u>: Oumar COULIBALY

Président de la commission d'arbitrage : Kassim

MARIKO

Président de la commission d'arbitrage adjoint : Vamara

SANGARE

Président commission médicale: M'Bemba KONATE

Suivant récépissé n°0023/MATD-DGAT en date du 20 novembre 2024, il a été créé une association dénommée : «Association d'Aide aux Femmes et aux Enfants Indigènes aux Mali», en abrégé (A.A.F.E.I.M).

<u>But</u>: Promotion des aides humanitaires, le soutien des femmes veuves et la lutte contre la pauvreté, etc.

Siège Social: Bamako, Yrimadio Carrefour Wara, Tél.:

76 05 75 11

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Présidente: Kani DIARRA

Secrétaire générale: Assa KABA

Trésorière générale : Mama DEMBELE

Secrétaire chargée des affaires juridiques et à la

médiation: Kourata KAMPO

Secrétaire chargée des programmes : Kadia KONATE

Secrétaire chargée du programme de sécurité

alimentaire: Fanta KAMPO

Secrétaire chargée des affaires éducatives : Oulematou

KAMPO

Secrétaire chargée des affaires sanitaire : Assetou

SANTARA

Secrétaire chargé à l'organisation: Fanta MAIGA

Secrétaire chargée à la communication: Awa

SANTARA

Commissaire aux comptes: Assa KEITA

Secrétaire chargée à la mobilisation et à la

<u>médiatisation</u>: Oumou KONE

Secrétaire chargée à la mobilisation et à la

médiatisation adjoint : Awa KANTE

Suivant récépissé n°269/CKTI en date du 12 novembre 2024, il a été créé une association dénommée : «Association Siguida Niéta de Sanankoroba», en abrégé (A.SI.N.S).

<u>But</u>: Contribuer à la mise en valeur de la culture du village à travers la formation et la valorisation de nos acquis; consolider les liens de solidarité, d'entraide et de collaboration entre les membres, etc.

Siège Social: Sanankoroba.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président: Yoro KONATE

<u>1er Vice-président</u>: Ousmane DIAKITE

<u>2ème Vice-présidente</u>: Mariam COULIBALY

Secrétaire général: Seydou DIALLO

Secrétaire général adjoint: Yacouba SANOGO

Secrétaire administrative : Eranite COUBA

Secrétaire administrative adjointe : Bintou TRAORE

Trésorier général: Moussa BERTHE

Trésorier général adjoint : Amadou DEMBELE

Secrétaire chargé à la santé: Souleymane MARIKO

Secrétaire chargé à la santé adjointe : Maimouna

TRAORE

Secrétaire chargé de l'environnement, de l'assainissement : Zoumana DAO

<u>Secrétaire chargé de l'environnement, de l'assainissement adjoint :</u> Moussa COULIBALY

Secrétaire à l'organisation : Amadou SANGARE

Secrétaire à l'organisation adjoint : Fousseyni DIARRA

Secrétaire aux relations extérieures : Sira Mory SAMAKE

Secrétaire aux relations extérieures adjoint : Ya KANTE

<u>Secrétaire chargé de l'éducation et de la formation</u>: Aramata DIAKITE

Secrétaire chargée de l'éducation et de la formation adjointe : Mariam COULIBALY

<u>Secrétaire chargé à l'information et à la communication</u>: Amidou S. DEMBELE

<u>Secrétaire chargée à l'information et à la communication adjointe</u>: Awa DIALLO

<u>Secrétaire chargé du développement durable</u>: Aboubacar KONATE

<u>Secrétaire chargée du développement durable adjointe</u>: Ouleymatou TRAORE Secrétaire chargée de la promotion de la femme, de

l'enfant et de la famille : Oumou DILLY

Secrétaire chargée de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille adjointe : Aichata SOUMAORO

Secrétaire aux conflits: Kassim OUATTARA

Secrétaire aux conflits adjoint: Awa KOUYATE

COMMISSION DE CONTRILE:

Président: Adama SAMKE

Rapporteur: Garba KONE

Rapporteur adjoint: Abdramane BAMBA

Membres:

M'Pèné KANTE

- Ibrahim BAMBA

- Kadiatou TRAORE

Moussa BERTHE

Suivant récépissé n°0397/G.DB-CAB en date du 13 juillet 2023, il a été créé une association dénommée : «Association des Ressortissants pour le Développement de KESSOU BIBI», en abrégé (ARD-KB).

<u>**But**</u>: Contribuer au développement socio-économique et culturel du village et environnants, etc.

Siège Social: Bamako, Faladiè Zone IJA; Rue: 930, Porte

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président: Tiémoko MAIGA

Vice-président: Hamidou Aguissa MAIGA

Secrétaire général: Abdoulaye MAIGA

Secrétaire administratif: Mahamadou MAIGA

Secrétaire administratif 1er adjoint: Mahamane

ABDOU

Secrétaire administratif 2ème adjoint: Mahamane

Abdoulaye MAIGA

<u>Trésorier général</u>: Alassane MAHAMANE

dit Seyni Aambey

Trésorier général adjoint: Ibrahim MAHOUMOUDOU

<u>Secrétaire à l'organisation et à la mobilisation</u>: Hamidou HAMADI

Secrétaire à l'organisation et à la mobilisation adjoint: Aliou N'GADIA

Secrétaire aux relations extérieures: Aboubacar MAIGA

<u>Secrétaire aux relations extérieures adjoint</u>: Soumana HAMEY

<u>Secrétaire à la communication et à l'information</u>: Abdoulaye SOUMANA

<u>Secrétaire à la communication et à l'information adjoint</u>: Issiaka H. MAIGA

Commissaire aux comptes: Agaichatou Ichiaka MAIGA

Commissaire aux comptes adjointe: Mariam A. MAIGA

Secrétaire au développement de l'environnement (santé, salubrité, hygiène): Alassane Mahamane MAIGA

<u>Secrétaire au développement de l'environnement (santé, salubrité, hygiène) adjointe</u>: Aramatou TOURE

Secrétaire aux conflits: Asseydou MOLANKA

Secrétaire à la planification : Moussa MAIGA

<u>Secrétaire à la planification adjoint</u>: Ibrahim H. MAIGA

Secrétaire au sport et à la culture : Mahamane SOUMARE

<u>Secrétaire au sport et à la culture adjoint</u> : Mahamane ABDOURHAMANE

<u>Secrétaire aux affaires féminines</u> : Arkiatou Tiémoko MAIGA

Secrétaire aux affaires féminines adjointe: Maimouna Sidi MAIGA

Suivant récépissé n°0618/G.DB-CAB en date du 16 octobre 2023, il a été créé une association dénommée : «Association pour le Développement de la Banque Alimentaire au Mali», en abrégé (AD/BAM).

<u>But</u>: Développer une stratégie de gestion optimale de récupération et de distribution des denrées alimentaires; assurer l'approvisionnement continu des denrées alimentaires pour les populations démunies, etc.

<u>Siège Social</u>: Bamako, Yirimadio Cité des 759 logements;

Rue: 429, Porte: 355.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président: Aliou Dème BAH

<u>Vice-président</u>: Alassane Mahamane MAIGA

Secrétaire administratif: Salif TIMBINE

Secrétaire administratif adjoint: Moussa MAIGA

<u>Trésorière générale</u>: Mme MAIGA Fatoumata TANDINA

<u>Trésorière générale adjointe</u>: Mme MAIGA Oumou BAH

Secrétaire à l'information: Fassery TRAORE

Secrétaire à l'information adjoint : Fadiby DOUMBIA

Secrétaire chargé des questions d'approvisionnement: Mahamane MAIGA

Secrétaire chargé des questions d'approvisionnement adjoint : Abdoulaye TIMBINE

Commissaire aux conflits: Fousseyni COULIBALY

<u>Commissaires aux comptes</u>: Mme TOURE Assitan KONE

Commissaires aux comptes adjoint : Adam TOURE

Suivant récépissé n°80/P-CG en date du 07 octobre 2011, il a été créé une association dénommée : «Association de Santé Communautaire « ALAAFIYA GUMOO » de Késssoubibi ASACOKE Commune Rurale de Douékisé ».

<u>But</u>: Assurer le fonctionnement d'un Centre de Santé Communautaire destiné à l'ensemble de la Population Résident dans la zone géographique; promouvoir les actions de développement Communautaire, etc.

Siège Social: Késsoubibi Commune Rurale de Douékiré.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président: Hamadoun DICKO

1er Vice-président: Moussa AGUISSA

Secrétaire administratif: Abdou ALASSANE

Trésorier général: Mahamadou MAHAMANE

<u>Trésorier général adjoint</u>: Mohamed Ag IBRAHIM

<u>1er Secrétaire à l'organisation</u>: Mohamed Ag IDOUAL

<u>2ème Secrétaire à l'organisation</u>: Ahmed Ag BILANE

<u>1ère Commissaire aux comptes</u>: Halimatou ZAKARIOU

<u>2ème Commissaire aux comptes</u>: Aguissa Ag ALHASSANE

1er Commissaire aux conflits: Mahamane ISSAKA

<u>2ème Commissaire aux conflits : Ibrahim Ag YEHIA</u>

Suivant récépissé n°171/CKTI en date du 05 juillet 2024, il a été créé une association dénommée : «Association Dine Wala Wala Ton», en abrégé (A.D.W.T).

<u>But</u>: Renforcer l'unité et la solidarité entre les jeunes musulmans en particulier et tours les jeunes de Moribabougou en général; organiser des journées de prêche; faire des dons aux personnes démunies, etc.

Siège Social: Moribabougou.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Présidente: Aboubacar Fousseyni TRAORE

Vice-président : Diakaridia TRAORE

Secrétaire général: Mamadou Yaya DIALLO

Secrétaire administratif: Bourama SIDIBE

Secrétaire à l'organisation: Fousseyni COULIBALY

Trésorier général: Moussa COULIBALY

<u>Trésorier générale adjointe</u> : Mme COULIBALY Kadidiatou TRAORE

<u>Secrétaire de la mobilisation et à la sensibilisation</u>: Adama COULIBALY

Secrétaire à la communication : Lamine DIALLO

<u>Secrétaire aux relations extérieures</u> : Gaoussou SANOGO

<u>Secrétaire chargé des questions féminines</u>: Mme SAMAKE Kadidiatou FOUDA

<u>Secrétaire chargé des questions de la jeune</u> : Sidi Bekaye DIALLO

<u>Secrétaire chargé du sport et de la culture</u>: Abdoul Karim COULIBALY

Suivant récépissé n°081/P-CM en date du 29 août 2024, il a été créé une association dénommée : Association « KOUAN FASO KANU ».

<u>But</u>: Développer l'inter action entre les jeunes de l'association pour le bien - être de tous les membres et de leurs famille; appuyer toutes les initiatives de développement de la commune, particulièrement celle de l'environnement, contribuer dans la lutte contre les effets du chargement climatique, contribuer au développement environnemental de la commune à travers des formations, des sensibilisations des activités etc... inciter la communauté à la sauvegarde de l'environnement; développer l'agriculture (Agriculture, l'élevage, la pisciculture etc...); aider la communauté a acquérir des terres agricoles aux membres, approvisionner les membres en intrants et équipements agricoles (Agriculture, l'élevage, la pisciculture, horticulture etc...); améliorer la situation socio-économiques des membres ; promouvoir l'esprit coopératif, recherche le meilleur prix aux produits agricoles (Agriculture, l'élevage, la pisciculture etc...); améliorer la conversation et la transformation du surplus de la production alimentaire; renforcer les capacités des membres porteurs d'une demande de crédit productif afin qu'elles puissent développer des activités économiques rentables au profit de l'Association ; réaliser toutes les actions favorisant le développement de l'association et du village; établir à long terme des lien partenariat avec d'autres Associations afin de créer des organisations faîtières au niveau communal.

<u>Siège Social</u>: Kouan (COMMUNE RURALE DE MACINA)

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Présidente: Amidjata TANGARA

<u>Vice-président</u>: Abdoulaye TANGARA

Secrétaire administratif: Alwata TANGARA

Trésorier : Oumarou Barou COULIBALY

<u>Secrétaire aux affaires sociales et à la solidarité</u>: Fousseyni TANGARA

<u>Secrétaire de la communication et à la mobilisation</u>: Mamadou TANGARA

Secrétaire aux conflits et aux affaires intérieurs : Karim TANGARA

Secrétaire à l'organisation: Tiadiane TANGARA

Secrétaire chargé du genre ; Mahi TANGARA

Secrétaire chargé de l'éducation, la culture, la jeunesse et sportif : Mohamed TANGARA

Secrétaire à la sensibilisation : Bafing TANGARA

Suivant récépissé n°0575/C.DB-CAB en date du 28 octobre 2024, il a été créé une association dénommée : «Association pour le Développement Intégré du Secteur de Sénou-Médine II », en abrégé (ADISS-M II).

<u>But</u>: Renforcer les liens de solidarité et de cohésion entre les habitants du Secteur de Sénou Médine II; contribuer au développement socioéconomique et culturel du Secteur de Sénou Médina II, etc.

<u>Siège Social</u>: Bamako, Sénou Médine II; près du Terrain de football MINUSMA.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président: Sekou Boucadari SAMAKE

Vice-président: Boura BAGAYOKO

Secrétaire général: Yaya SAMAKE

Secrétaire général adjoint : Chaka DIALLO

Secrétaire administratif: Mohamed DIALLO

Secrétaire administratif adjoint: Konimba DOUMBIA

Trésorier général: Daba DJOURTE

Trésorier général adjoint: Madou SAMAKE

Secrétaire à l'organisation : Oumar KANE

Secrétaire à l'organisation adjoint : Abdoulaye Djokolo DOUMBIA

Secrétaire à la communication : Chaka DOUMBIA

Secrétaire à la communication adjoint : Bakary KANTE

Secrétaire aux comptes: Boura CISSE

Secrétaire aux comptes adjoint: Soliba SAMAKE

Secrétaire aux relations extérieures : Foroko DIARRA

Secrétaire aux relations extérieures adjoint : Baba COULIBALY

Secrétaire à l'environnement : Gaoussou DOUKOURE

<u>Secrétaire à l'environnement adjoint</u>: Niobi COULIBALY

<u>Secrétaire à la sensibilisation et à la mobilisation</u>: Seydou KONE

<u>Secrétaire à la sensibilisation et à la mobilisation</u> <u>adjoint</u>: Zancoura SAMAKE Secrétaire de la jeunesse et des sports : Guiba KEITA

Secrétaire de la jeunesse et des sports adjoint : Mamadou COULIBALY

Secrétaire aux affaires féminines : Alassane DIAKITE

<u>Secrétaire aux affaires féminines adjoint</u>: Deby TOUNKARA

Secrétaire aux conflits: Bakary KEITA

Secrétaire aux conflits adjoint : Souleymane DEMBELE

Secrétaire à la construction citovenne : Bekaye DIARRA

<u>Secrétaire à la construction citoyenne adjoint</u>: Sekou TRAORE.

Suivant récépissé n°0543/G.DB-CAB en date du 15 octobre 2024, il a été créé une association dénommée :

<u>**But**</u>: Promouvoir l'amélioration des conditions de vie socioéconomique des membres; promouvoir le renforcement des capacités des membres, etc.

«DJIGUI SEME KALANFAW KA NIETA TON».

<u>Siège Social</u>: Bamako, Niamakoro Cité UNICEF; 199, Porte 788.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président: Souleymane DIAKITE

<u>Vice-président</u>: Moro DIALLO

Secrétaire général: Hamadoun MAIGA

Secrétaire à la communication : Kebena DIARRA

Secrétaire à l'organisation : Koukane TOUNKARA

Secrétaire à l'organisation adjoint : Sanata MALLE

Secrétaire chargé des finances : Lassana FOFANA

<u>Secrétaire adjoint chargé des finances</u>: Awa Virginie COULIBALY

Secrétaire chargé des activités sociales : Dramane KONE

Secrétaire à la médiation : Abdoulaye SYLLA

Secrétaire chargé du partenariat : Arebe MOUNKORO

Secrétaire aux genres: Goundo DEMBELE

Secrétaire adjointe aux genres: Aichatou KONE